

Dans la lignée des efforts réalisés pour renforcer la prévention du suicide, il est souhaitable de disposer d'informations, qui, aux côtés des données épidémiologiques présentées dans le bulletin de l'observatoire régional du suicide (http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/pdf/ORSuicide_Bull8_2022.pdf), permettent aussi de rendre lisibles les ressources de nos territoires contrastés. La typologie des ressources et leur densité, variables selon les territoires, vont influencer les stratégies et les actions de prévention possibles à mettre en œuvre.

Une série de cartes ressources est mises à disposition pour mieux comprendre le maillage de nos territoires, en les interrogeant sous un angle différent que la seule épidémiologie. Cette série de ressources sera complétée au fil du temps, avec l'ambition de faire apparaître celles qui contribuent aussi bien en matière de prévention que de prise en charge de la problématique du suicide. Le champ des addictions a ainsi été précisé. Ces ressources pourront être combinées à des focus par classes d'âge ou encore des focus populationnels réalisés sur des publics spécifiques comme les agriculteurs, les migrants en situation de précarité, les chômeurs... Ces focus sont disponibles dans les bulletins de l'observatoire régional du suicide (en ligne sur <http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org>). Les cartes représentant les ressources doivent être interprétées les unes au regard des autres dans une vision stratégique des ressources à mobiliser de façon complémentaire sur les territoires afin de consolider la prévention du suicide en région.

L'ordre de présentation des cartes suit la chronologie de l'intégration des cartes dans les bulletins n° 5 à 8. L'ambition est de mettre à jour les cartes ressources une fois par période de schéma régional de santé.

SOMMAIRE

• Les médecins généralistes.....	2
• Les maisons de santé pluri-professionnelles.....	3
• Les psychiatres.....	4
• Les psychologues.....	5
• Les établissements de santé ayant une autorisation en psychiatrie.....	6
• Les établissements de santé ayant une autorisation d'activité de soins en médecine d'urgence et les structures mobiles d'urgence et de réanimation (Smur).....	7
• Les permanences d'accès aux soins de santé (Pass) MCO et psychiatriques et les structures de rattachement des équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP).....	8
• Les maisons des adolescents et leurs antennes.....	9
• Les points accueil écoute jeunes (PAEJ).....	11
• Les missions locales et leurs antennes.....	12
• Les ressources en addictologie.....	14
- Les Csap et leurs antennes.....	14
- Les Caarud	16
- Les consultations jeunes consommateurs.....	17
- Les équipes de liaison et de soins en addictologie (Elsa).....	18
• Les conseils locaux de santé mentale.....	19
• Les maisons médicales de garde.....	20
• Les établissements réalisant des soins sans consentement.....	21
• Les établissements médico-psychologiques.....	22
- Les unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques infanto-juvéniles.....	23
- Les unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour petite enfance ou pour enfants.....	25
- Les unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour adolescents.....	26
- Les unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour adultes	27
- Les unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour personnes âgées de 65 ans et plus.....	29
• Les lieux d'écoute.....	30

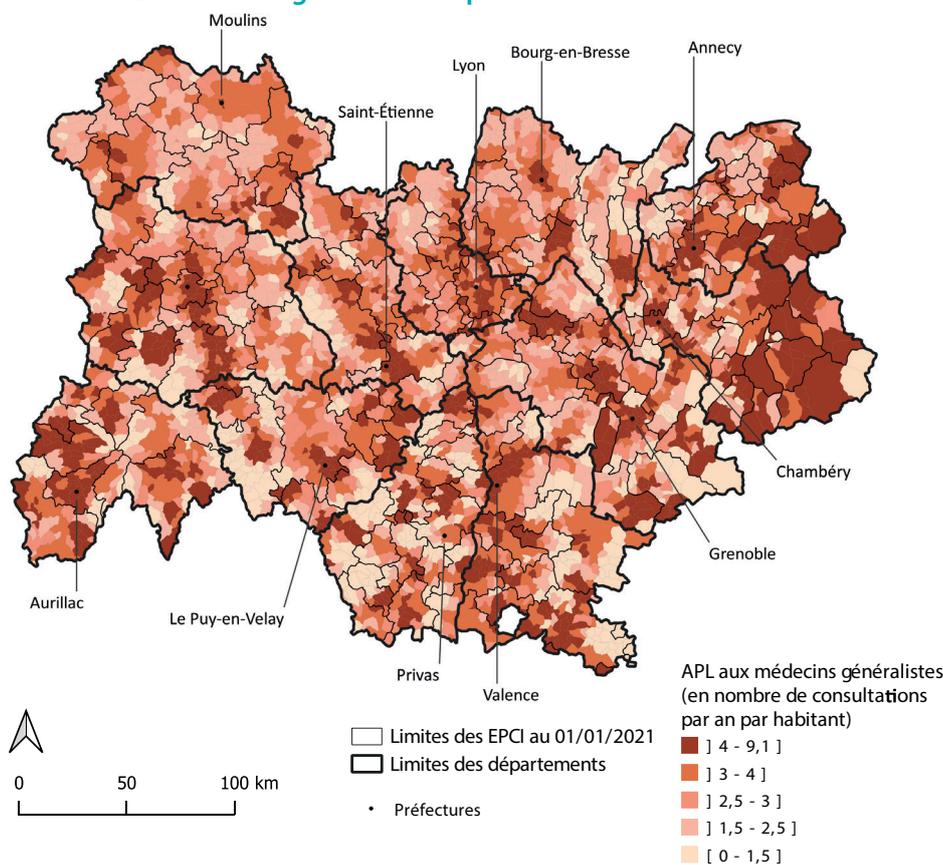
Les médecins généralistes

Afin de mettre en évidence les disparités d'offre de soins des médecins généralistes, l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes a été représentée pour la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2018. Cet indicateur a été calculé par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours de ville (hors hôpital) à un échelon géographique fin. Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des médecins généralistes. Calculée à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges, aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. L'APL est calculée en nombre de consultations par an par habitant. Les communes sous denses sont celles qui enregistrent moins de 2,5 consultations par an par habitant¹.

¹ Legendre B. En 2018, les territoires sous-dotés en médecins généralistes concernent près de 6 % de la population. Drees, Études et résultats. Février 2020, 1144. [<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/er1144.pdf>]

La représentation de l'APL aux médecins généralistes par commune de la région fait apparaître certaines zones du territoire comme étant sous denses : plusieurs communes de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de l'Allier ou de l'Ain (cf. carte 1). Il est à noter que la population touristique n'est pas prise en compte dans le calcul de l'APL. Ainsi, le nombre annuel élevé de consultations par habitant dans les communes de la Savoie notamment, est à interpréter avec prudence.

Carte 1 - Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes par commune en 2015 - Auvergne-Rhône-Alpes



Sources : SNIIR-AM 2015, EGB 2013, CNAM-TS, population par sexe et âge 2013, distancier METRIC, Insee, traitement Drees - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé. Il est donc plus fin que les indicateurs usuels de densité ou de temps d'accès. Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante avec la distance. Il intègre en outre une estimation du niveau d'activité des professionnels en exercice, sur la base des observations passées, ainsi que des besoins de soins de la population locale, en fonction des consommations de soins moyennes observées par tranche d'âge. L'APL est un indicateur paramétrable (mode de prise en compte de l'activité des médecins, estimation des besoins de soins et profil de la décroissance de l'accessibilité avec la distance). Les paramètres utilisés par la DREES sont issus des choix opérés par un groupe de travail piloté par la Direction générale de l'offre de soins en 2016 et 2017. Ce groupe de travail a réuni de nombreux acteurs (la Caisse nationale de l'Assurance maladie, l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé, les Agences régionales de santé et la DREES), avec pour but la refonte du zonage médecin, qui définit les zones éligibles aux différentes aides de l'État et de l'Assurance maladie à destination des médecins pour les inciter à s'installer dans certains territoires.

La méthode de calcul de l'indicateur a légèrement évolué en 2017. Pour le calcul de l'APL, ne sont pris en compte que les médecins généralistes exerçant hors hôpital, c'est-à-dire à titre libéral ou comme salariés d'un centre de santé. L'activité de chaque médecin, géolocalisé à la commune, est exprimée en nombre de consultations et visites effectuées sur l'ensemble de l'année considérée, à partir de données réelles de l'Assurance maladie. Des bornes sont appliquées pour ne comptabiliser que l'activité durable et soutenable. L'accessibilité d'un médecin est postulée décroissante avec la distance : les habitants de sa commune d'exercice et des communes situées à moins de 10 minutes en voiture ont potentiellement accès à l'ensemble des consultations ou visites qu'il propose ; les habitants des communes situées entre 10 et 15 minutes n'ont accès qu'à deux tiers de cette activité ; ceux des communes situées entre 15 et 20 minutes n'ont accès qu'à un tiers ; ceux qui habitent à plus de 20 minutes en voiture n'ont pas du tout accès aux consultations de ce professionnel. La demande de soins est calculée à partir de la population des communes environnantes, standardisée par tranche d'âge, selon les consommations de soins de médecine générale observées dans les bases de l'Assurance maladie. Ainsi, l'indicateur d'APL au niveau communal se lit comme une densité par habitant « standardisé ». Au niveau national, la moyenne des indicateurs d'APL communaux, pondérée par les populations standardisées, correspond à la densité par habitant. L'avantage de la standardisation est de permettre de comparer entre eux des territoires qui n'ont pas la même structure par âge de la population (en niveau comme en évolution), et dont les besoins de soins peuvent par conséquent différer à nombre d'habitants identique. Cependant, ce mode de calcul ne permet pas de capter l'effet global du vieillissement de la population sur l'évolution de l'accessibilité aux soins, car il renormalise chaque année la somme des populations standardisées à la population totale. Pour en savoir plus et disposer de l'intégralité du paramétrage : <http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/carto-apl/>

Les maisons de santé pluriprofessionnelles

Les maisons de santé ont été introduites dans le code de la santé publique en 2007 (loi de financement de la sécurité sociale du 19 décembre 2007) pour ouvrir aux professionnels libéraux un mode d'exercice collectif. Les maisons de santé sont des structures pluriprofessionnelles dotées de la personnalité morale et constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens.

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 175 maisons de santé pluriprofessionnelles ouvertes en juillet 2018 (financées ou non par l'ARS). Ces maisons de santé sont réparties sur toute la région (cf. carte 2).

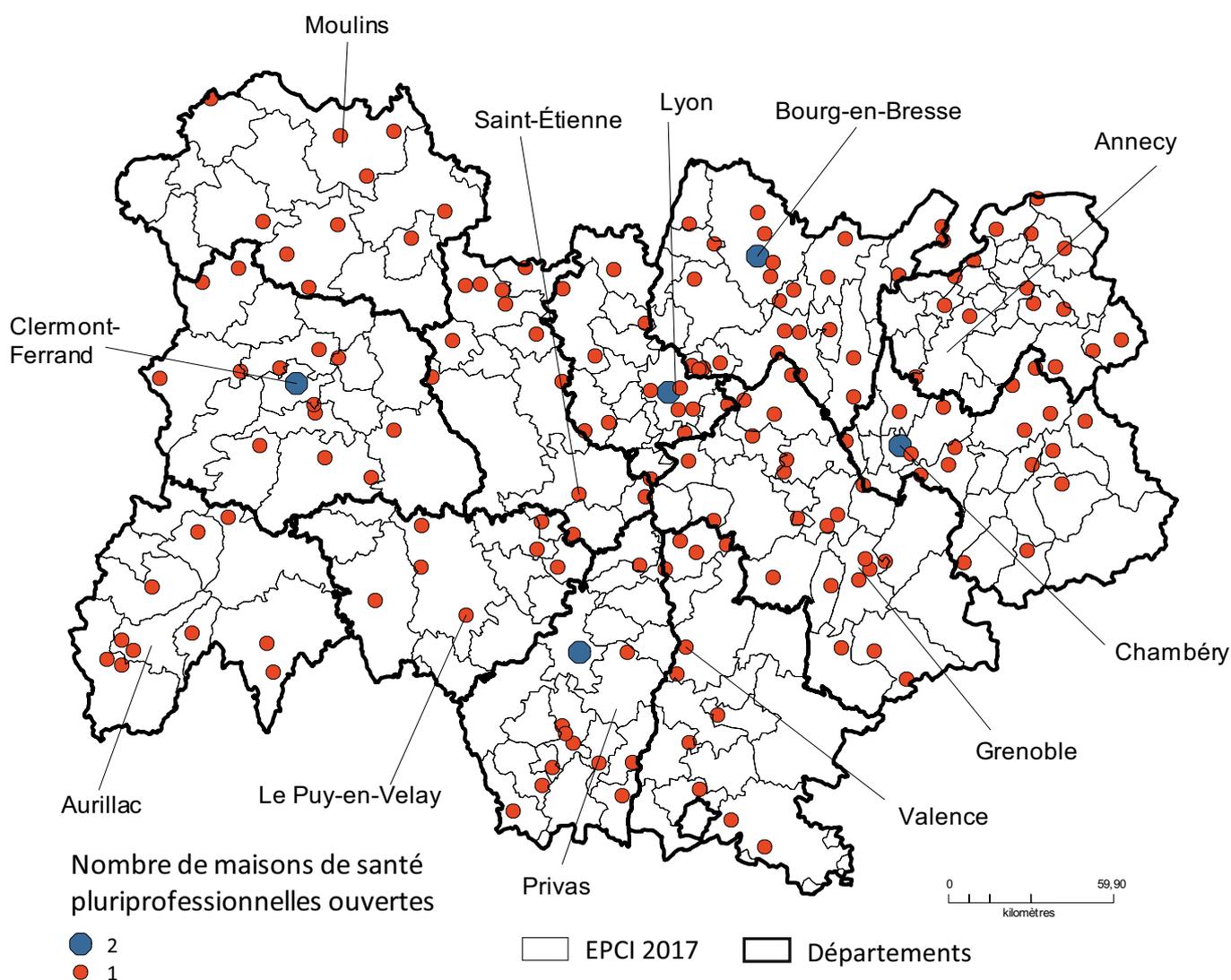
Les textes réglementaires

Article L6323-3 – Code de la santé publique.

Instruction N°DGOS/PF3/DREES/DMSI/2012/135 du 28 mars 2012 relative à l'enregistrement des maisons de santé dans Finess et à l'ouverture de l'observatoire des maisons de santé.

Instruction interministérielle N°DGOS/SG-CIV/PF3/2012/351 du 28 septembre 2012 relative à l'appui apporté aux professionnels de santé porteurs de projets de création de structures pluriprofessionnelles d'exercice coordonné de soins de premier recours (centres et maisons de santé) en zones urbaines sensibles (ZUS) ou dans les quartiers prioritaires de la ville.

Carte 2 - Maisons de santé pluriprofessionnelles ouvertes et renseignées dans Finess - Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Finess, extraction Atlasanté 04/12/2018 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

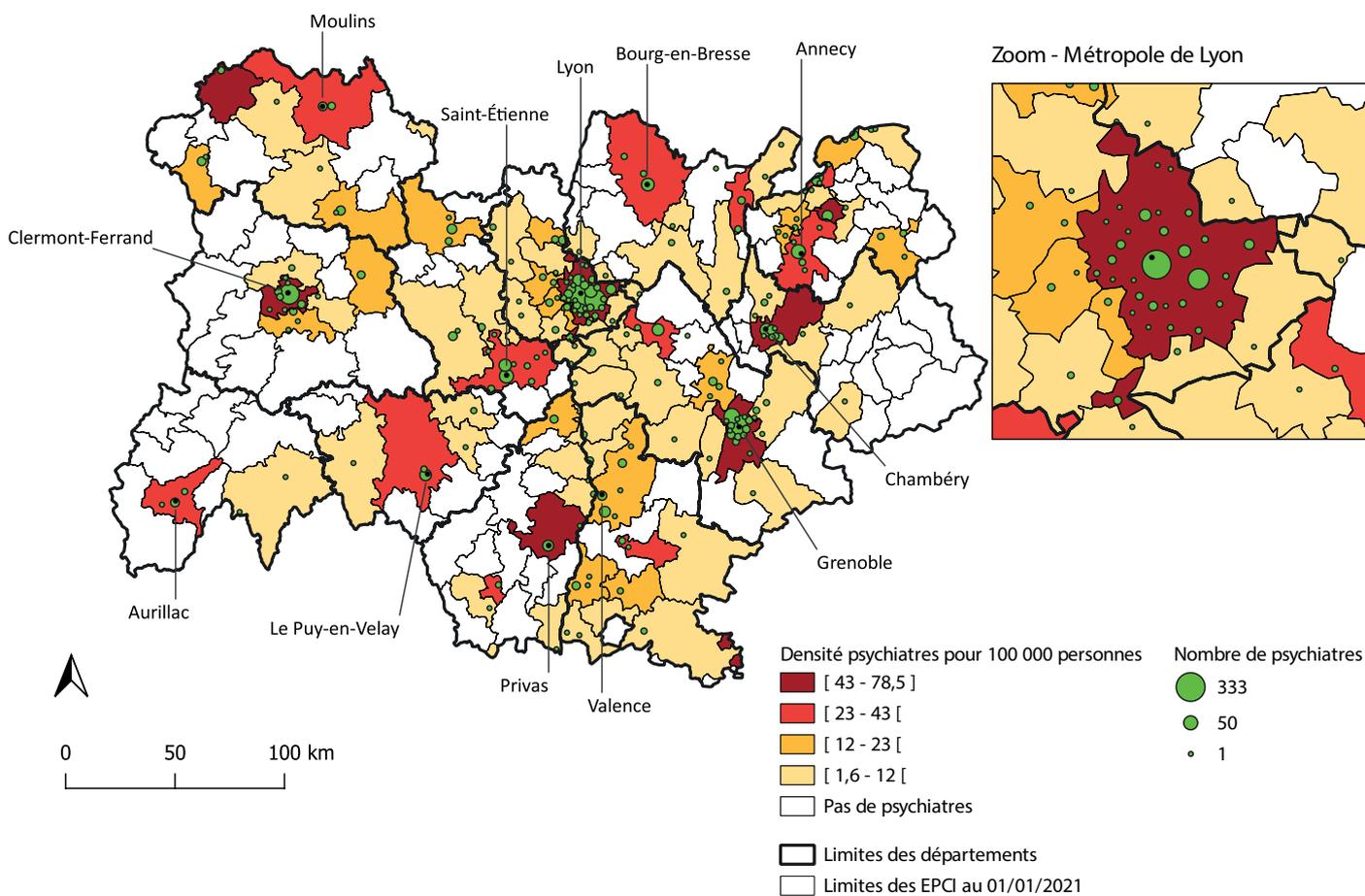
Les psychiatres

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 1 818 psychiatres en activité au 1^{er} janvier 2021, quel que soit leur mode d'exercice, soit une densité de 22,7 psychiatres pour 100 000 habitants. Cette densité est proche de celle enregistrée en France métropolitaine (23,5 pour 100 000 habitants).

La carte 3 représente le nombre de psychiatres par commune (et non le nombre d'équivalents temps plein) selon leur activité la plus récente et la densité par EPCI. Les psychiatres, qu'ils soient salariés, libéraux ou mixtes, sont essentiellement localisés dans les grandes agglomérations de la région.

Ce premier degré de lecture des ressources concernant les psychiatres est déjà important à prendre en compte dans la prévention du suicide et les différents axes stratégiques de la politique en région.

Carte 3 - Nombre et densité de psychiatres selon leur activité la plus récente au 1^{er} janvier 2021 (quel que soit le mode d'exercice) - Auvergne-Rhône-Alpes



Sources : RPPS 2021, Insee RP - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

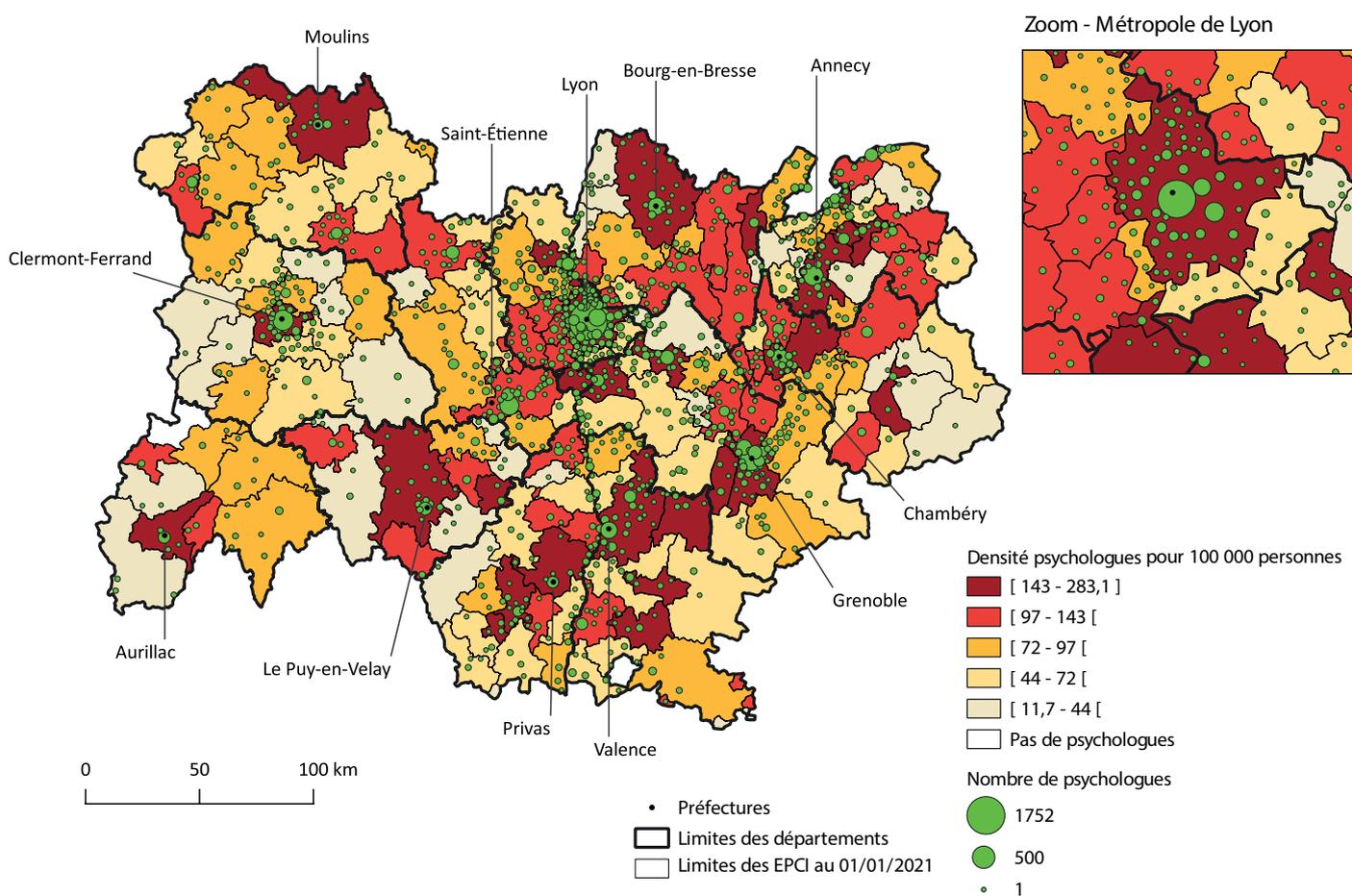
Les psychologues

Au 1^{er} janvier 2021, 9 945 psychologues en activité sont comptabilisés en Auvergne-Rhône-Alpes (quel que soit le mode d'exercice), soit une densité de 119,4 psychologues pour 100 000 habitants. Cette densité est proche de celle enregistrée sur le territoire national (118,2 pour 100 000 habitants).

Comme pour la carte des psychiatres, la carte 4 représente le nombre de psychologues par commune (et non le nombre d'équivalents temps plein) et la densité par EPCI.

Contrairement aux psychiatres, les psychologues, qu'ils soient libéraux, salariés ou mixtes, sont présents dans presque tous les EPCI de la région.

Carte 4 - Nombre et densité de psychologues en activité au 1^{er} janvier 2021 (quel que soit le mode d'exercice)* - Auvergne-Rhône-Alpes



*Tous les lieux d'exercice du psychologue sont représentés sur la carte mais les psychologues ne sont comptabilisés qu'une fois dans le total régional.

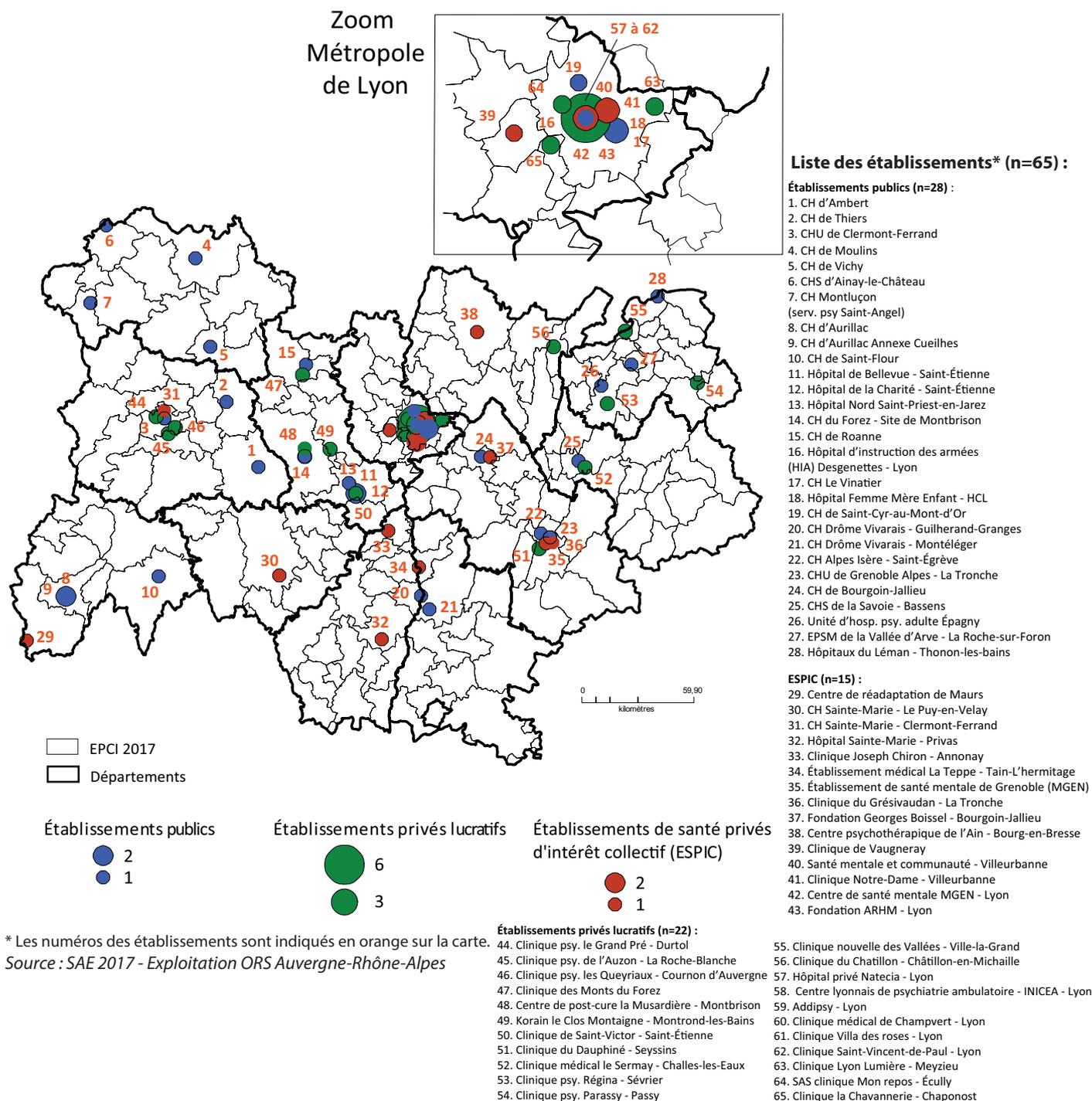
Sources : ADELI 2021, Insee RP - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Les établissements de santé ayant une autorisation en psychiatrie

Les établissements de santé constituent un ensemble de structures qui se différencient par leurs statuts juridiques, leurs activités et leurs modes de financement. Selon l'article R. 6122-25 du code de la santé publique, la psychiatrie fait partie des activités soumises à autorisation.

En 2017, 65 établissements de santé ont une autorisation en psychiatrie en Auvergne-Rhône-Alpes selon la Statistique annuelle des établissements (SAE) (cf. carte 5). Parmi ces établissements, 28 sont des établissements publics, 22 des établissements privés lucratifs et 15 sont des Établissements de santé privé d'intérêt collectif (Espic).

Carte 5 - Les établissements de santé ayant une autorisation en psychiatrie selon le type d'établissement en 2017 - Auvergne-Rhône-Alpes



Les textes réglementaires

Articles L6122-25, R6123-1 et suivants – Code de la santé publique.

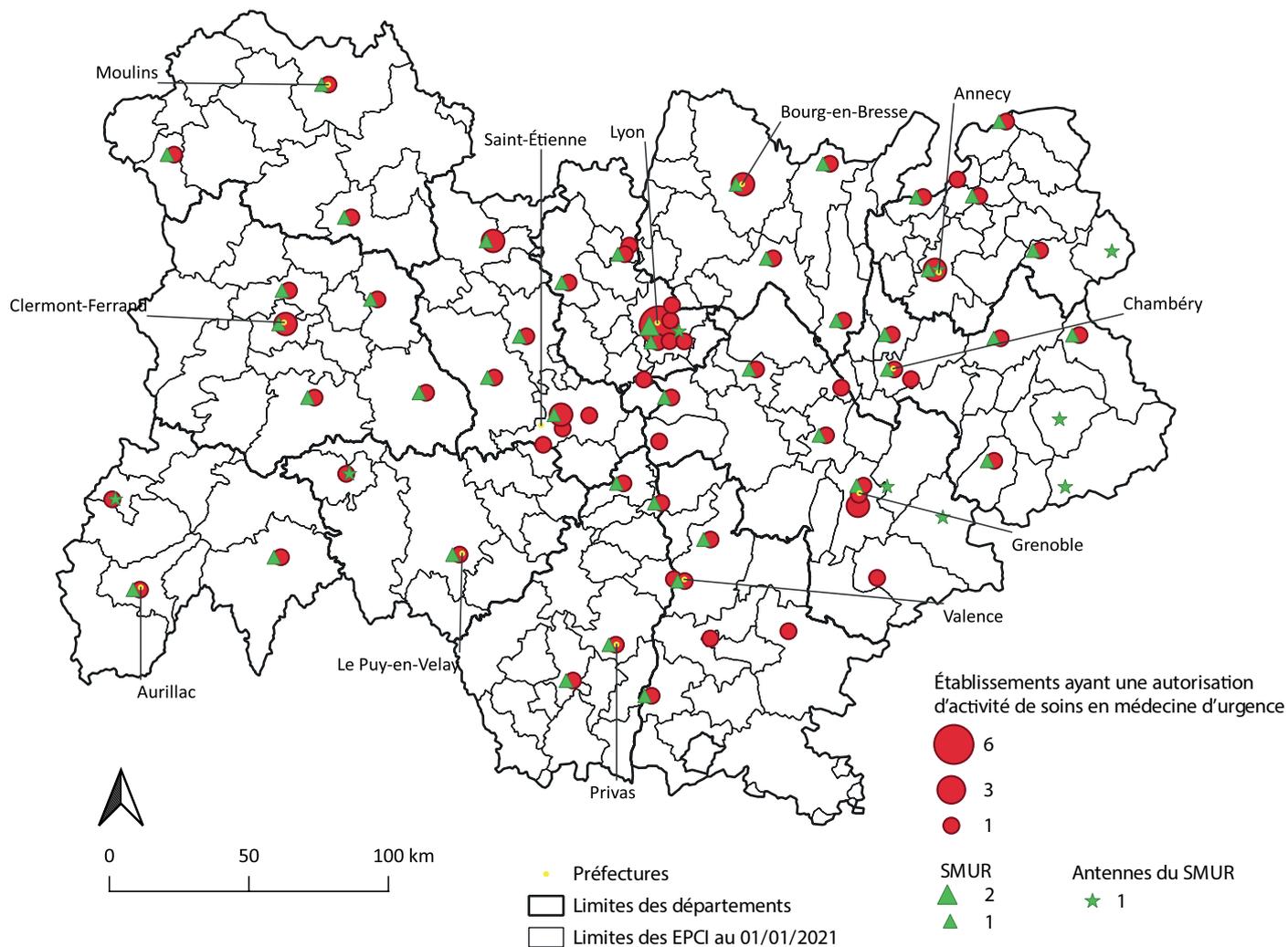
Les établissements de santé ayant une autorisation d'activité de soins de médecine d'urgence et structures mobiles d'urgence et de réanimation (Smur)

Selon l'article L6122-25 du code de la santé publique, la médecine d'urgence appartient aux activités soumises à autorisation.

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte en 2021 80 services ayant une autorisation d'activité de soins en médecine d'urgence répartis sur tout le territoire (cf. carte 6), dont quatre services d'urgences pédiatriques (dans chacun des CHU).

De plus, 45 Smur sont présents dans la région ainsi que 9 antennes du Smur.

Carte 6 - Les établissements de santé ayant une autorisation d'activité de soins en médecine d'urgence et les structures mobiles d'urgence et de réanimation (Smur) en 2021 - Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Finess 31/12/2021 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Les textes réglementaires

Articles L6122-25, R6123-1 et suivants – Code de la santé publique.

Les Permanences d'accès aux soins de santé (Pass) et les structures de rattachement des Équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)

La permanence d'accès aux soins de santé (Pass) est un dispositif opérationnel créé par la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion. Elle vise à faciliter l'accès des personnes démunies au système hospitalier, aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social. Le plan pluriannuel adopté le 21 janvier 2013 à l'issue de la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale souligne l'intérêt de développer une offre de soins de proximité et la pertinence des Pass. Cette permanence est située dans un établissement public de santé ou un établissement privé assurant une ou plusieurs des missions de service public définies à l'article L61121 du Code de la santé publique (art. L6112-6 du CSP) ; elle peut également être installée hors de l'établissement.

Les Pass proposent un accueil inconditionnel et un accompagnement dans l'accès au système de santé des personnes sans couverture médicale ou avec une couverture partielle. Leur rôle est de faciliter l'accès aux soins des personnes démunies et de les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits. Elles sont implantées au sein des hôpitaux afin de disposer d'un accès aux plateaux techniques (service de radiologie, laboratoire de biologie médicale, pharmacie...).

Les Pass travaillent avec un réseau de professionnels médicaux et sociaux : caisses d'assurance maladie, médecins généralistes, Samu social, centres de santé ou de vaccination, services municipaux de santé et centres communaux d'action sociale, centres spécialisés (hébergement, obésité, cancer, VIH, soins d'accompagnement et de prévention en addictologie), services de protection maternelle et infantile et planning familial, centres médico-psychologiques, ateliers santé ville, opérateurs privés (laboratoires, sociétés d'imagerie), associations humanitaires, etc.

Les missions des permanences d'accès aux soins de santé s'inscrivent au programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (Praps) du projet régional de santé.

En 2018, 50 Pass MCO sont recensées et réparties sur tout le territoire régional, ainsi que 7 Pass psychiatriques (cf. carte 7). Ces dernières sont présentes dans l'Ain, la Drôme, l'Isère, le Puy-de-Dôme et le Rhône.

Les équipes mobiles « psychiatrie et précarité » (EMPP) ont pour objet d'aller au-devant des personnes en situation de précarité et d'exclusion. Ces équipes n'ont pas vocation à se substituer aux missions de droit commun des équipes de la psychiatrie publique dans le champ de la prévention, du diagnostic, du soin, de la réinsertion et de la éadaptation.

Elles ont pour mission :

- d'aller au-devant des personnes en situation de précarité et d'exclusion, quel que soit le lieu où leurs besoins s'expriment ou sont repérés (populations précarisées dans un quartier, accueillies en institutions sociales, grands désocialisés, publics jeunes ou adultes, pathologie mentale avérée ou non, à la rue...), afin de faciliter la prévention, le repérage précoce et l'identification des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire ;
- d'assurer une fonction d'interface entre les secteurs de psychiatrie et les équipes sanitaires et sociales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et l'exclusion, afin de faciliter l'élaboration de prises en charge coordonnées autour d'un projet sanitaire et social pour les personnes en situation de précarité.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 17 établissements disposent d'équipe mobile psychiatrie précarité réparties et intervenant sur le territoire concerné.

Les textes réglementaires

• PASS

Loi d'orientation et de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998

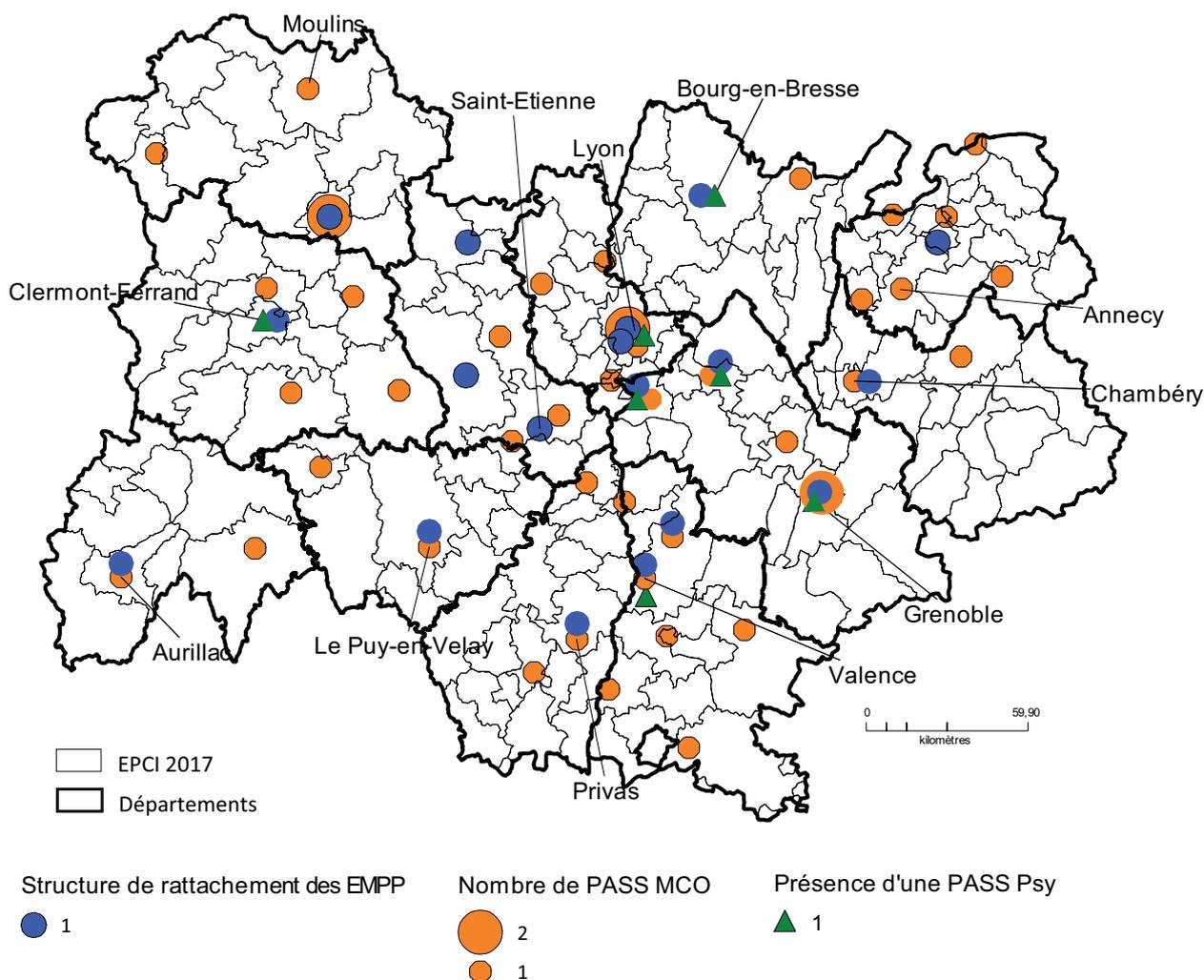
Circulaire N° DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et le fonctionnement des permanences d'accès aux soins de santé (PASS).

• EMPP

Loi d'orientation et de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 (article 67 de la loi n° 98-657 du 29 Juillet 98 relative à la lutte contre les exclusions).

Circulaire DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B no 2005-521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie.

Carte 7 - Permanences d'accès aux soins de santé (Pass) MCO et psychiatriques et structures de rattachement des équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) - Auvergne-Rhône-Alpes



Source : ARS, septembre 2018 (PASS), décembre 2017 (EMPP) - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Les maisons des adolescents et leurs antennes

La première Maison des adolescents (MdA) a vu le jour en 1999 au Havre (76). Un programme national de soutien aux maisons des adolescents a été lancé à l'issue de la conférence de la famille de 2004, pour assurer sur la période 2006-2010 un maillage satisfaisant du territoire en structures d'accueil et d'accompagnement des adolescents en difficulté tandis que l'Association nationale des MdA (www.anmda.fr) est créée en 2008.

La maison des adolescents est un lieu qui accueille les adolescents de 11 à 21 ans (ou 25 ans selon les structures) de façon gratuite, anonyme si besoin, avec ou sans rendez-vous et quelles que soient leurs préoccupations (médicale, sexuelle, psychique, scolaire, juridique, sociale, etc.). Les familles et professionnels peuvent également y trouver une expertise adaptée à leurs préoccupations. Les MdA se déplacent aussi au-devant des besoins des jeunes. Les actions proposées peuvent être individuelles (conseil et orientation, entretien avec le professionnel le plus adapté) ou collective (groupe de parole, ateliers thérapeutiques...).

L'adolescent doit pouvoir trouver à la MdA tous les partenaires d'un réseau constitué pour mieux répondre à ses besoins (secteurs de pédopsychiatrie et psychiatrie, Éducation Nationale, Protection de l'enfance et Protection de la Jeunesse, insertion professionnelle, dont les Missions locales, dispositifs médico-sociaux dont les Consultations jeunes consommateurs – CJC, Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), etc.).

Le cahier des charges de 2016 des MdA précise les objectifs généraux suivants :

1. Apporter des réponses pertinentes et adaptées aux besoins des adolescents, notamment en ce qui concerne leur santé et leur bien-être, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs existants sur le territoire,
2. Offrir un accueil généraliste en continu et ouvert à tous les jeunes par des professionnels des domaines sanitaire, médico-social, social, éducatif ou judiciaire intervenant dans le champ de l'adolescence,
3. Offrir une prise en charge multidisciplinaire généralement de courte durée,

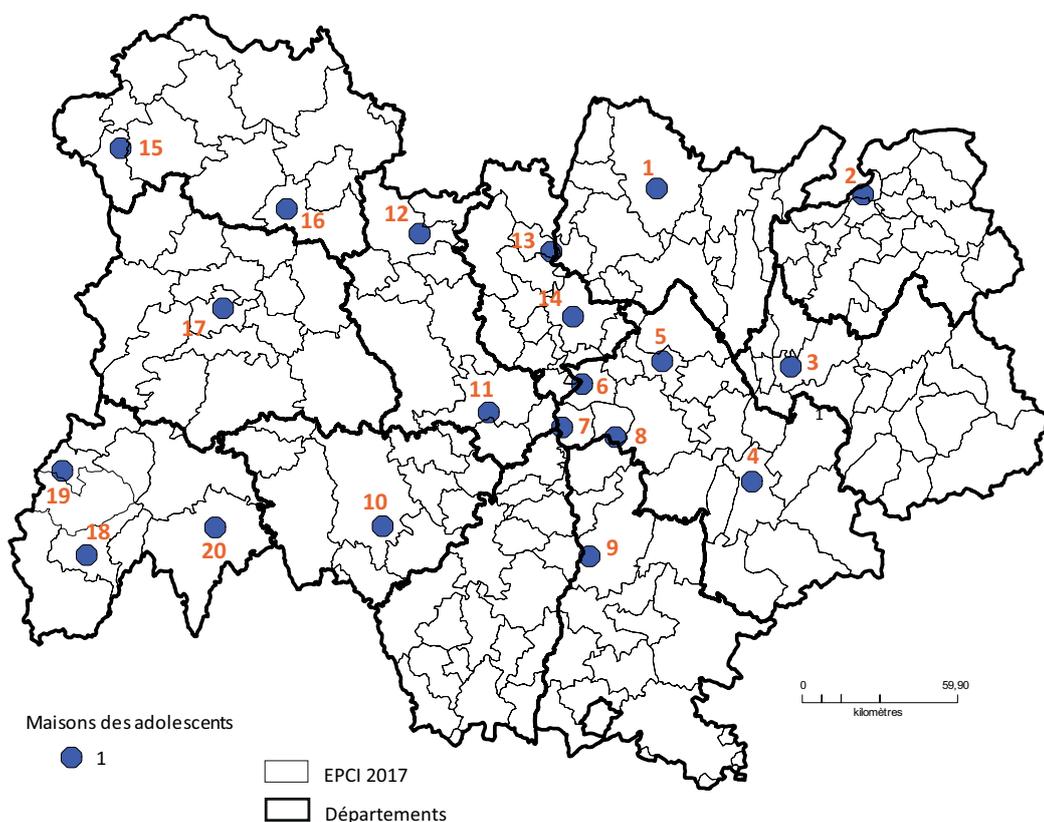
4. Fournir aux adolescents un soutien, un accompagnement et les informations nécessaires au développement de leur parcours de vie,
5. Développer la prévention et promouvoir des modes de vie impactant favorablement la santé et le bien-être,
6. Contribuer au repérage des situations à risques (violences, usage de substances psychoactives et pratiques addictives, comportements sexuels à risques...) et à la prévention de la dégradation de situations individuelles (échec scolaire, déscolarisation, radicalisation...),
7. Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge et des accompagnements, en contribuant à la coordination des parcours de santé,
8. Favoriser l'élaboration d'une culture commune sur l'adolescence, le décloisonnement des différents secteurs d'intervention et les pratiques coordonnées sur un territoire,
9. Contribuer au renforcement d'une médecine de l'adolescence.

Source : extrait de www.anmda.fr

Les Mda ont vocation à participer notamment aux Contrats locaux de santé (CLS), Ateliers santé ville (ASV), Conseils locaux de santé mentale (CLSM) et elles sont associées au diagnostic des Projets territoriaux de santé mentale (PTSM).

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 20 maisons des adolescents et antennes, réparties dans presque tous les départements de la région (cf. carte 8). Seul le département de l'Ardèche ne dispose pas de ce type de structure.

Carte 8 - Les maisons des adolescents et leurs antennes* en 2018 - Auvergne-Rhône-Alpes



* Les numéros des maisons des adolescents sont indiqués en orange sur la carte.

Source : ANMDA, consulté le 25/06/2018 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Liste des maisons des adolescents (n=20) :

- | | |
|---|---|
| n°1. MDA de l'Ain - Bourg-en-Bresse | n°11. MDA de la Loire - Saint-Étienne |
| n°2. MDA de la Haute-Savoie - Rouge Cargo - Vétraz-Monthoux | n°12. MDA de la Loire - Roanne |
| n°3. MDA de la Savoie - Chambéry | n°13. MDA de Villefranche-sur-Saône |
| n°4. MDA de l'Isère (sud) - Grenoble | n°14. MDA du Rhône - Lyon |
| n°5. MDA de l'Isère (Nord) - Bourgoin-Jailleux | n°15. MDA de l'Allier - Montluçon |
| n°6. MDA de l'Isère (Rhôdaniennne) - Vienne | n°16. MDA de l'Allier - CAPADO - Vichy |
| n°7. MDA de l'Isère (Rhôdaniennne) - Le péage de Roussillon | n°17. MDA du Puy-de-Dôme - Clermont-Ferrand |
| n°8. MDA de l'Isère (Rhôdaniennne) - Beaurepaire | n°18. MDA du Cantal - Aurillac |
| n°9. MDA de la Drôme - Valence | n°19. MDA du Cantal - Mauriac (antenne) |
| n°10. MDA de la Haute-Loire - Le Puy-en-Velay | n°20. MDA du Cantal - Saint-Flour (antenne) |

Les textes réglementaires

Circulaire n° 5899-SG du 28 novembre 2016 relative à l'actualisation du cahier des charges des maisons des adolescents.

Guide pratique des maisons des adolescents.

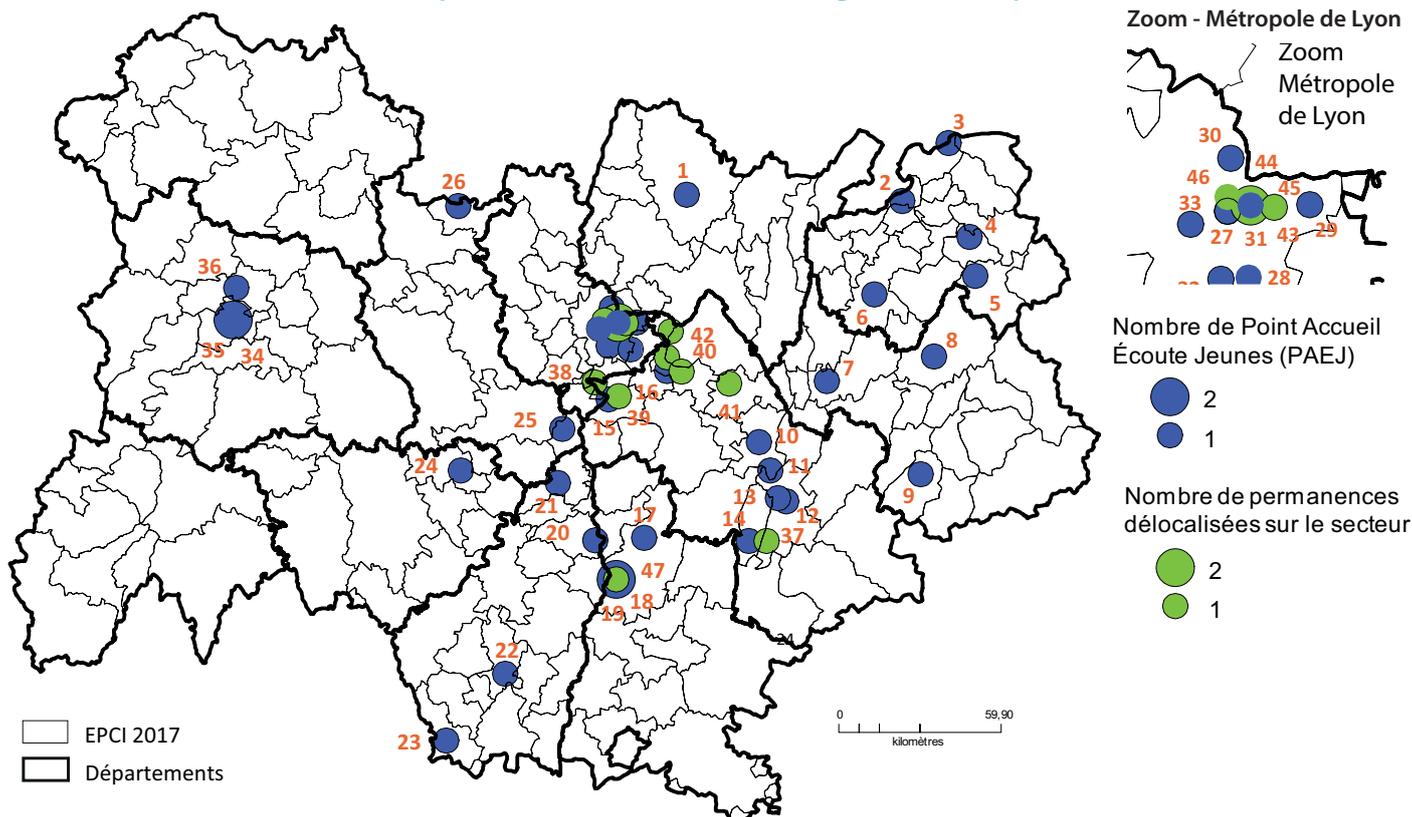
Les Points accueil écoute jeunes (PAEJ)

Les Points accueil écoute jeunes (PAEJ) sont des structures de proximité qui s'adressent aux jeunes âgés de 12 à 25 ans en situation de vulnérabilité, de souffrances psychiques ou avec des difficultés particulières : conflits familiaux, fugue, décrochage, rupture, radicalisation... Ils s'adressent également aux parents et à tous les professionnels au contact de ces jeunes. L'accueil des jeunes est inconditionnel, gratuit et confidentiel, sans rendez-vous. Le jeune peut venir seul ou en groupe.

Les PAEJ sont complémentaires et s'articulent avec les maisons des adolescents. Ils peuvent être adossés à des structures associatives ou municipales selon le contexte local. Les PAEJ sont en partie financés par l'État (Cohésion Sociale).

En 2017, 36 Points Accueil écoute jeunes sont recensés en Auvergne-Rhône-Alpes (cf. carte 9). Ces PAEJ peuvent avoir des permanences délocalisées. Le dispositif des PAEJ est bien présent dans l'est de la région mais beaucoup moins dans les départements auvergnats.

Carte 9 - Les Points accueil écoute jeunes (PAEJ) en 2017* - Auvergne-Rhône-Alpes



Source : ARS, données 2017 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

* Les numéros des PAEJ sont indiqués en orange sur la carte.

Liste des PAEJ (n=36) :

PAEJ

n°1. PAEJ « Chocolat chaud » - Bourg-en-Bresse
n°2. Point écoute jeunes de Vétraz-Monthonx
n°3. PAEJ de Thonon-les-bains
n°4. Point écoute jeunes de Cluses
n°5. Point écoute jeunes de Sallanches
n°6. Point écoute jeunes d'Annecy
n°7. PAEJ de Chambéry
n°8. PAEJ Tarentaise - Albertville
n°9. PAEJ de Saint-Jean-de-Maurienne
n°10. Parol'Écoute jeunes - Voiron
n°11. Parol'Écoute jeunes - Voreppe
n°12. Point accueil jeunes AREPI l'étape - Grenoble
n°13. PAEJ de Fontaines
n°14. PAEJ Massif du Vercors - Villars-de-Lans
n°15. PAEJ - Relais Oxyjeunes - Vienne
n°16. Association Médian - Dyna'mots - Villefontaine
n°17. PAEJ La Parenthèses - Romans-sur-Isère
n°18. ANEF Vallée du Rhône - PAEJ Valence
n°19. Point relais Oxygène - Valence

n°20. PAEJ de Tournon-sur-Rhône
n°21. PAEJ d'Annonay - Anpaa 07
n°22. PAEJ d'Aubenas
n°23. Planning familial 07 - Bus sud-Ardèche - Les Vans
n°24. Association ACJJA - PAEJ Monistrol-sur-Loire
n°25. Le Chapi - Pélussin
n°26. PAEJ Le Cocon - Charlieu
n°27. Espace Santé Jeunes - Lyon
n°28. PEPS'Lyade - Saint-Priest
n°29. PAEJ - Ville de Meyzieux
n°30. PEPS'Lyade - Rilleux-la-Pape
n°31. Lieu écoute adolescence - Vaulx-en-Velin
n°32. PEPS'Lyade Sud-Est Lyonnais - Vénissieux
n°33. PAEJ de Villeurbanne
n°34. PAEJ de Clermont-Ferrand
n°35. L'Écouteille - ADSEA 63 - Clermont-Ferrand
n°36. L'Endroit - ADSEA 63 - Riom

Permanences

n°37. PAEJ Massif du Vercors - Villars-de-Lans (antenne de la cité scolaire)
n°38. PAEJ - Relais Oxyjeunes - Chasse-sur-Rhône
n°39. PAEJ - Relais Oxyjeunes - Pont-Évêque
n°40. PAEJ - Dyna'mots bus itinérant L'isle-d'Abeau
n°41. PAEJ - Dyna'mots bus itinérant La Tour-du-Pin
n°42. PAEJ - Dyna'mots bus itinérant Pont-de-Chéruy
n°43. PAEJ - Ville de Meyzieux (antenne de Décines-Charpieu)
n°44. Lieu écoute adolescence Vaulx-en-Velin (permanence Vaulx-sud)
n°45. Lieu écoute adolescence Vaulx-en-Velin (permanence Vaulx-village)
n°46. Maison de quartier des Broches - Villeurbanne
n°47. Point relais Oxygène - Valence (relais santé prévention)

Les textes réglementaires

Circulaire DAS n°96-378 du 14 juin 1996 relative à la mise en place de points d'accueil pour les jeunes.

Circulaire DGS-DGAS n° 2002/145 du 12 mars 2002 relative à la mise en œuvre d'un dispositif unifié des points d'accueil et d'écoute jeunes (éléments minimaux pour un cahier des charges des points d'accueil et d'écoute jeunes).

Circulaire N°DGAS/LCE1A/2005/12 du 6 janvier 2005 relative au plan triennal de création de 300 points d'accueil et d'écoute jeunes (2005-2007) dans le cadre du plan de cohésion sociale.

Instruction N°DGCS/SD2B/2016/189 du 4 juin 2016 relative aux orientations stratégiques et principes de gestion 2016 des points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ).

Les Missions locales et les temps de psychologues financés par l'ARS

Les missions locales remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en risque d'exclusion (articles L.322-4-17-1 et 2 du Code du travail) : « Toute personne de seize à vingt-cinq ans révolus en difficulté et confrontée à un risque d'exclusion professionnelle a droit à un accompagnement [...] mis en œuvre par les Missions locales » (accueil, information, orientation, accompagnement). Les Missions locales sont des associations ou groupements d'intérêts publics (GIP) créées par des communes ou des groupements de communes. À ce titre, présidées par un élu d'une collectivité territoriale, elles réunissent des élus des collectivités territoriales, des représentants des services de l'État ainsi que des représentants des partenaires économiques, sociaux et associatifs (par exemple établissements scolaires, centres d'information et d'orientation, pôle emploi, réseau d'information jeunesse, service de protection judiciaire, organismes de formations professionnelles, prévention...).

Santé et emploi sont des déterminants qui s'influencent réciproquement et les missions locales doivent informer sur la santé, l'accès aux droits et aux soins. Un certain nombre de missions locales bénéficient notamment d'un temps de psychologue. Celui-ci a pour objectif de soutenir le jeune rencontrant des difficultés psychologiques au cours de son parcours d'insertion en :

- proposant une écoute et un accompagnement de durée limitée dans le cadre d'entretiens plus ou moins réguliers, sur un rythme ajusté à la problématique du jeune (mal-être, repérage de pathologie, rupture de soins, etc.). Dans la mesure du possible, développer des actions groupales ;
- soutenant les équipes de la Mission locale (écoute, analyse des difficultés potentielles, approche globale et accompagnement des jeunes) ;
- facilitant les interfaces entre les équipes de la Mission locale et les partenaires de santé mentale.

En Auvergne-Rhône-Alpes en 2021, 61 Missions locales existent avec 470 lieux d'accueil en région. L'Association régionale des Missions locales Auvergne-Rhône-Alpes (AMILAURA), rassemble les 61 président(e)s des Missions locales. Il existe par ailleurs une union nationale des Missions locales.

En 2021, 56 missions locales de la région disposent de temps de psychologue financé par l'ARS, à hauteur de 15,5 équivalents temps plein au total (cf. carte 10 et tableau 1). Ces psychologues interviennent en Mission locale et dans certaines de leurs antennes du territoire en fonction du temps disponible. Deux missions locales ont un dispositif de psychologues en dehors des financements ARS.

Tableau 1 - Nombre de Missions locales bénéficiant de temps de psychologues financés par l'ARS et équivalents temps plein par département en 2021

Départements	Nombre de missions locales	dont missions locales bénéficiant de temps de psychologues	Équivalents temps plein de psychologues
Ain	3	3	0,6
Allier	3	3	1,5
Ardèche	3	3	1,34
Cantal	2	2	0,4
Drôme	5	5	1,45
Isère	11	10	2,05
Loire	5	4	1
Haute-Loire	3	3	1
Puy-de-Dôme	6	4	1,25
Rhône	12	12	3,61
Savoie	4	4	0,7
Haute-Savoie	4	3	0,6
Auvergne-Rhône-Alpes	61	56	15,5

Source : ARS 2021 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Les textes réglementaires

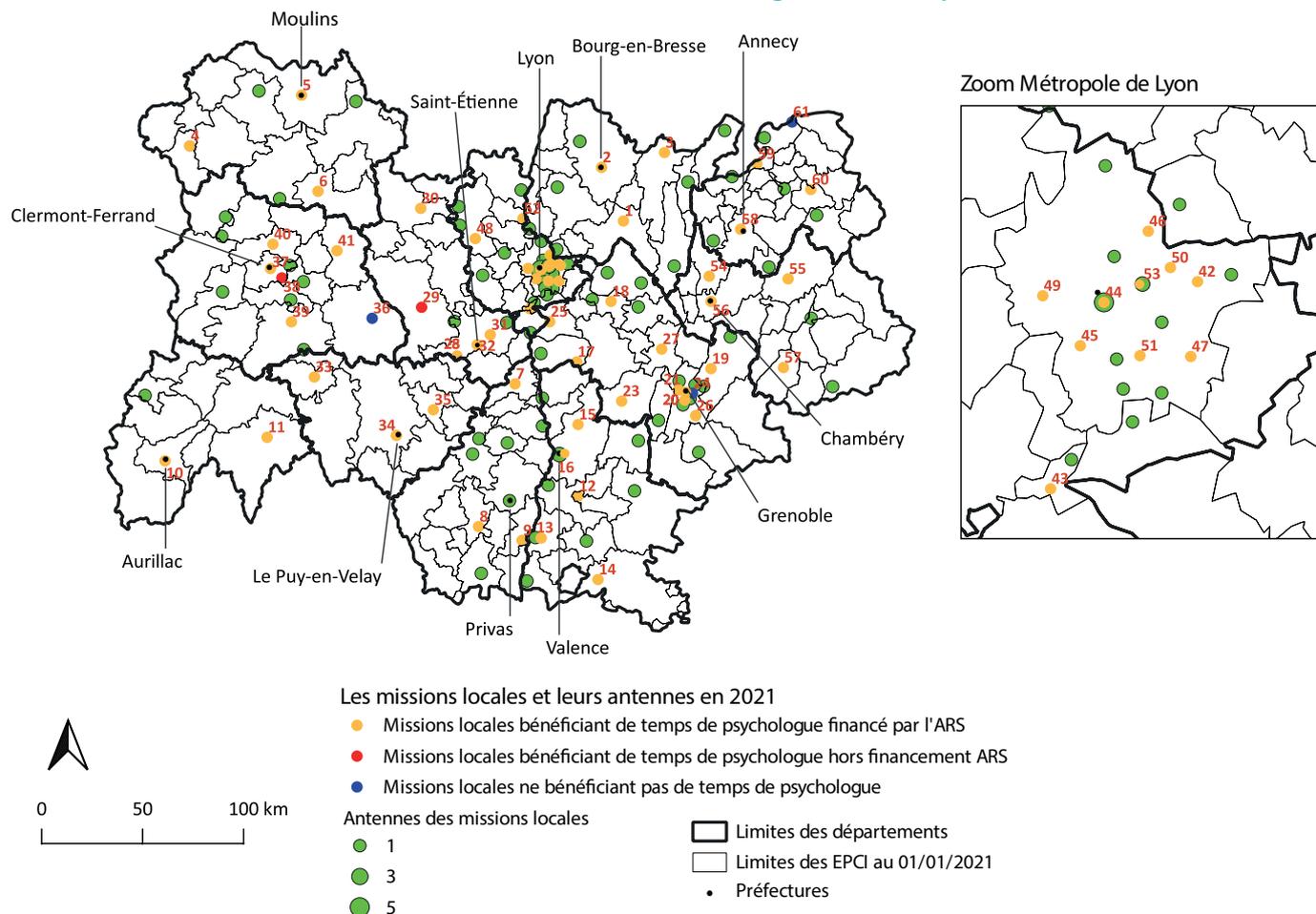
- **Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale**

Sites pouvant être consultés

- **Association régionale des Missions Locales Auvergne-Rhône-Alpes**

- **Union nationale des Missions Locales**

Carte 10 - Les Missions locales et leurs antennes en 2021 - Auvergne-Rhône-Alpes



Source : ARS 2021 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Missions locales bénéficiant de temps de psychologue financé par l'ARS en 2021 (n=56)

- n°1 - Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain - Ambérieu-en-Bugey
- n°2 - Mission Locale Jeunes Bresse, Dombes, Côtière - Bourg-en-Bresse
- n°3 - Mission Locale Oyonnax, Bellegarde, Gex - Oyonnax
- n°4 - Mission Locale du bassin Montluçonnais - Montluçon
- n°5 - Mission Locale de Moulins et sa région - Moulins
- n°6 - Mission Locale de Vichy et sa région - Vichy
- n°7 - Mission Locale Nord Ardèche - Annonay
- n°8 - Mission Locale Ardèche Méridionale - Aubenas
- n°9 - Mission Locale Centre Ardèche - Le Teil
- n°10 - Mission Locale de l'arrondissement d'Aurillac - Aurillac
- n°11 - Mission Locale des Hautes terres et du Nord Ouest Cantal - Saint-Flour
- n°12 - Mission Locale Vallée de la Drôme - Crest
- n°13 - Mission Locale Portes de Provence - Montélimar
- n°14 - Mission Locale Drôme Provençale - Nyons
- n°15 - Mission Locale Drôme des Collines-Royans-Vercors - Romans-sur-Isère
- n°16 - Mission Locale Agglomération et Territoire du Valentinois - Valence
- n°17 - Mission Locale de la Bièvre - Beaupreire
- n°18 - Mission Locale Nord Isère - Bourgoin-Jallieu
- n°19 - Mission Locale du Grésivaudan - Crolles
- n°20 - Mission Locale Sud Isère - Échirolles
- n°21 - Mission Locale Isère Drac Vercors - Fontaine
- n°22 - Mission Locale de Grenoble - Grenoble
- n°23 - Mission Locale « Jeunes » Saint-Marcellin Vercors Isère - Saint-Marcellin
- n°25 - Mission Locale de l'Isère Rhodanienne - Vienne
- n°26 - Mission Locale Alpes Sud Isère - Vizille
- n°27 - Mission Locale du Pays Voironnais - Voiron
- n°28 - Mission Locale Ondaine et Haut Pilat - Firminy
- n°30 - Mission Locale du Roannais - Roanne
- n°31 - Mission Locale Gier Pilat - Saint-Chamond

Missions locales bénéficiant de temps de psychologue hors financement ARS en 2021 (n=2)

- n°38 - Mission Locale du secteur de Cournon - Cournon-d'Auvergne
- n°29 - Mission Locale du Forez - Montbrison

- n°32 - Mission Locale de Saint Etienne et de la Couronne Stéphanoise - Saint-Étienne
- n°33 - Mission Locale pour les jeunes du bassin d'emploi de Brioude - Brioude
- n°34 - Mission Locale du Velay - Le Puy-en-Velay
- n°35 - Mission Locale jeunes de la Loire et ses rivières - Yssingeaux
- n°37 - Mission Locale de Clermont métropole et volcans - Clermont-Ferrand
- n°39 - Mission Locale pour les jeunes du Val d'Allier - Issoire
- n°40 - Mission Locale de Riom, de la Limagne et des Combrailles - Riom
- n°41 - Mission Locale de l'arrondissement de Thiers - Thiers
- n°42 - Mission Locale de Bron, Décines, Meyzieu - Décines-Charpieu
- n°43 - Mission Locale Rhône Sud—MIFIVA - Givors
- n°44 - Mission Locale de Lyon - Lyon
- n°45 - Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais - Oullins
- n°46 - Mission Locale du Plateau Nord Val de Saône - Rillieux-la-Pape
- n°47 - Mission Locale Rhône Sud Est Siège - Saint-Priest
- n°48 - Mission Locale Rurale Nord Ouest Rhône - Tarare
- n°49 - Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais - Tassin-la-Demi-Lune
- n°50 - Mission Locale de Vaulx en Velin - Vaulx-en-Velin
- n°51 - Mission Locale de Vénissieux - Vénissieux
- n°52 - Mission Locale Avenir Jeunes Villefranche-Beaujolais - Villefranche-sur-Saône
- n°53 - Mission Locale de Villeurbanne - Villeurbanne
- n°54 - Mission Locale jeunes Aix-les-Bains Lac du Bourget—Albanais-Chautagne - Aix-les-Bains
- n°55 - Mission Locale de la Tarentaise - Albertville
- n°56 - Mission Locale du Bassin Chambérien - Chambéry
- n°57 - Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne - Saint-Jean-de-Maurienne
- n°58 - Mission Locale du Bassin Annécien - Annecy
- n°59 - Mission Locale du Genevois - Annemasse
- n°60 - Mission Locale Jeunes Faucigny Mont Blanc - Cluses

Missions locales ne bénéficiant pas de temps de psychologue en 2021 (n=3)

- n°24 - Mission Locale de St Martin d'Hères - Saint-Martin-d'Hères
- n°36 - Mission Locale du Livradois-Forez - Ambert
- n°61 - Mission Locale du Chablais - Thonon-les-Bains

Les ressources en addictologie

Csapa, Caarud, Consultations jeunes consommateurs, Elsa sont présentés ci-dessous de manière à identifier les ressources mobilisables au niveau infra-départemental et dans les réseaux visant à renforcer la prévention du suicide.

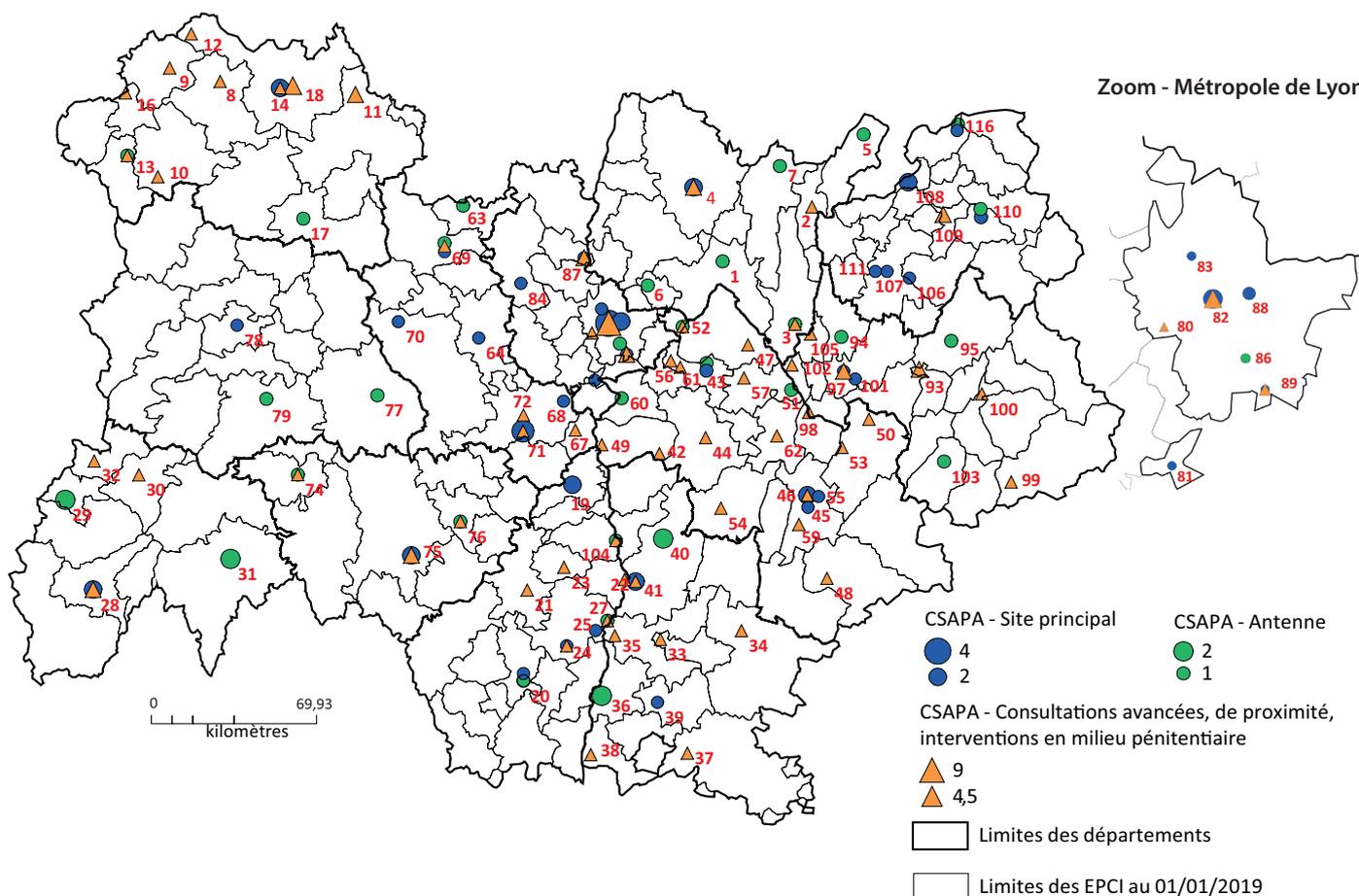
Les Csapa et leurs antennes en 2019 – Auvergne-Rhône-Alpes

Les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) sont des structures ambulatoires proposant un accompagnement vers l'arrêt, la consommation modérée de substances psychoactives ou un traitement de substitution pour les personnes présentant une dépendance ainsi que leur entourage. La pluridisciplinarité des équipes qui y travaillent (médecins, infirmiers, psychothérapeutes, assistants sociaux, aides éducatives...) permet une prise en charge globale. L'accueil et le suivi peuvent se faire avant, pendant et après le sevrage des substances, afin de consolider l'arrêt. Ces structures gratuites garantissent l'anonymat. Ces centres peuvent intervenir tant en ville (centres hospitaliers, associations) que dans des lieux de privation de liberté tels que les prisons. Les Csapa sont habilités à prendre en charge également des addictions comportementales (dites addictions sans produit), ils peuvent recevoir les personnes présentant une anorexie mentale, une addiction aux jeux d'argent ou un trouble du jeu vidéo par exemple¹.

En 2019, 49 Csapa sont recensés (sites principaux) en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces Csapa peuvent avoir des antennes (36 antennes dans la région) et proposer des consultations avancées, des consultations de proximité ou des interventions en milieu pénitentiaire (80 consultations ou interventions en Auvergne-Rhône-Alpes) (cf. carte 11).

¹ Source : La santé des jeunes de 6 à 24 ans dans l'Ardèche et la Drôme. Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes. 2019,166p. [[http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/pdf/Sante des jeunes Ardeche et Drome - 2019_04_17.pdf](http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/pdf/Sante%20des%20jeunes%20Ardeche%20et%20Drome%20-%202019_04_17.pdf)]

Carte 11 - Les Csapa et leurs antennes en 2019 – Auvergne-Rhône-Alpes



Source : DSP - Pôle prévention et promotion de la santé - ARS Auvergne-Rhône-Alpes 2019 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Liste des Csapa - Site principal

- Csapa Anpaa 01 - Bourg-en-Bresse
- Csapa Saliba - Bourg-en-Bresse
- Csapa Anpaa 03 - Moulins
- Csapa CH - Moulins
- Csapa Anpaa Résonance - Annonay
- Csapa CHAN La Cordée - Annonay
- Csapa Charme - Aubenas
- Csapa CH des Vals d'Ardèche - Privas
- Csapa La Cerisaie - Rompon
- Csapa Anpaa 15 - Aurillac
- Csapa APT Oppelia - Aurillac
- Csapa CTR Le Gué - Le Poët-Laval
- Csapa Anpaa 26 - Valence
- Csapa Tempo Oppelia - Valence
- Csapa Sitoni - Bourgoin-Jallieu
- Csapa Pénitentiaire Maison d'arrêt Varcas - Échirrolles
- Csapa Point Virgule - Grenoble
- Csapa SAM des Alpes - Grenoble
- Csapa du CHU Grenoble Alpes - Saint-Martin-d'Hères
- Csapa Feurs
- Csapa du Gier - Rive-de-Gier
- Csapa CH Roanne
- Csapa Rimbaud - Saint-Étienne
- Csapa CH Le Corbusier - Saint-Étienne
- Csapa UTDT - Saint-Étienne
- Csapa Anpaa 43 - Le Puy-en-Velay
- Csapa CH Émile Roux - Le Puy-en-Velay
- Csapa Anpaa 63 - Clermont-Ferrand
- Csapa Anpaa - Givors
- Csapa ARHM-Lyade Garibaldi - Lyon
- Csapa ARHM-Lyade - Lyon
- Csapa Hôpital Édouard Herriot HCL - Lyon
- Csapa Hôpital Croix-Rousse HCL - Lyon
- ARHM-Lyade CTR La Fucharnière - Saint-Didier-au-Mont-d'Or
- Communauté Thérapeutique « Les Portes de l'imaginaire » - Saint-Didier-au-Mont-d'Or
- Csapa Anpaa Jean-Charles Sournia - Tarare
- Csapa Jonathan Aria Oppelia - Villefranche-sur-Saône
- Csapa Anpaa - Villeurbanne
- Csapa du Griffon Aria Oppelia - Villeurbanne
- Csapa Pénitentiaire - Corbas
- Csapa Le Pélican - Chambéry
- Csapa Anpaa 73 - La Ravoire
- CTR Chalet du Thianty - Alex
- Csapa Le Lac d'argent Oppelia - Annecy
- Csapa Anpaa 74 Annemasse
- Csapa Apreto - Annemasse
- Csapa Anpaa 74 - Cluses
- Csapa Anpaa 74 - Cran-Gevrier
- Csapa Anpaa 74 - Thonon-Les-Bains

Liste des Csapa - Antennes

- Csapa Anpaa 01 Antenne Ambérieu-en-Bugey
- Csapa Anpaa 01 Antenne Belley
- Csapa Saliba Antenne Gex
- Csapa Anpaa 01 Antenne Montluel
- Csapa Anpaa 01 Antenne Oyonnax
- Csapa Anpaa 03 Fil à Fil Antenne Montluçon
- Csapa Anpaa 03 La Source Antenne Vichy
- Csapa Anpaa Résonance Antenne Aubenas
- Csapa CH des Vals d'Ardèche Antenne La Voulte-sur-Rhône
- Csapa Anpaa 15 Antenne Mauriac
- Csapa APT Oppelia Antenne Mauriac
- Csapa Anpaa 15 Antenne Saint-Flour
- Csapa APT Oppelia Antenne Saint-Flour
- Csapa Anpaa 26 Antenne Montélimar
- Csapa Tempo Oppelia Antenne Montélimar
- Csapa Anpaa 26 Antenne Romans-sur-Isère
- Csapa Tempo Oppelia Antenne Romans-sur-Isère
- Csapa SAM des Alpes Antenne Bourgoin-Jallieu
- Csapa Anpaa 73 Antenne Le-Pont-de-Beauvoisin
- Csapa Sitoni Antenne Pont-de-Chéry
- Csapa SAM Des Alpes Antenne Vienne
- Csapa CH Roanne Antenne Charlieu
- Csapa Rimbaud Antenne Roanne
- Csapa Anpaa 43 Antenne Brioude
- Csapa Anpaa 43 Antenne Yssingaux
- Csapa Anpaa 63 Antenne Ambert
- Csapa Anpaa 63 Antenne Issoire
- Csapa ARHM-Lyade Antenne Venissieux
- Csapa Le Pélican Antenne Aix-Les-Bains
- Csapa Le Pélican Antenne Tarentaise - Albertville
- Csapa Anpaa 73 Antenne Saint-Jean-de-Maurienne
- Csapa Anpaa Résonance Antenne Tournon
- Csapa Apreto Antenne Cluses
- Csapa Apreto Antenne Thonon-les-Bains

Liste des Csapa – Consultations avancées, de proximité, interventions en milieu pénitentiaire

- Csapa Saliba Consultation Oyonnax
- Csapa Le Pélican Consultation CPAM Bellay
- Csapa Anpaa 01 Consultation CP Bourg-En-Bresse
- Csapa Anpaa 01 Csapa Référent CP Bourg-En-Bresse
- Csapa Anpaa 03 Consultation Bourbon-l'Archambault
- Csapa Anpaa 03 Consultation Céilly
- Csapa Anpaa 03 Consultation Commentry
- Csapa Anpaa 03 Consultation Dompierre-sur-Besbre
- Csapa CH Moulins Consultation Dompierre-sur-Besbre
- Csapa Anpaa 03 Consultation Lurcy-Lévis
- Csapa CH Moulins Consultation Maison d'arrêt Montluçon
- Csapa CH Moulins Consultation Moulins
- Csapa Anpaa 03 Consultation Vallon-en-Sully
- Csapa CH Moulins Consultation CH Yzeure
- Csapa CH Moulins Consultation CP Yzeure
- Csapa CH Moulins Csapa Référent CP Yzeure
- Csapa Anpaa Résonance Consultation Le Cheylard
- Csapa Anpaa Résonance Consultation Guilherand-Grange
- Csapa Anpaa Résonance Consultation Lamastre
- Csapa CH Des Vals d'Ardeche Csapa Référent Maison d'arrêt Privas
- Csapa Anpaa Résonance Consultation La Voulte-sur-Rhône
- Csapa APT Oppelia Csapa Référent Maison d'arrêt Aurillac
- Anpaa 43 Consultation Riom-ès-Montagne
- Csapa APT Oppelia Consultation Ydes
- Csapa Anpaa 26 Consultation Crest
- Csapa Anpaa 26 Consultation Die
- Csapa Anpaa 26 Consultation Lorient-sur-Drôme
- Csapa Anpaa 26 Consultation Nyons
- Csapa Anpaa 26 Consultation Pierrelatte
- Csapa Tempo Oppelia Valence
- Csapa SAM des Alpes Consultation Beaurepaire
- Csapa SAM des Alpes Consultation La-Cote-Saint-André
- Csapa Pénitentiaire Maison d'arrêt Varcas - Grenoble
- Csapa SAM des Alpes Consultation Morestel
- Csapa SAM des Alpes Consultation La Mure
- Csapa SAM des Alpes Consultation Le Péage-du-Roussillon
- Csapa SAM des Alpes Consultation Pontcharra
- Csapa SAM des Alpes Consultation Pont-de-Chéry
- Csapa Pénitentiaire Maison d'arrêt Varcas
- Csapa Point Virgule Consultation Saint-Marcellin
- Csapa Sitoni Csapa Référent CP Saint-Quentin-Fallavier
- Csapa SAM des Alpes Consultation La-Tour-du-Pin
- Csapa Pénitentiaire Maison d'arrêt Varcas Varcas-Allières-et-Risset
- Csapa SAM des Alpes Consultation Villefontaine
- Csapa SAM des Alpes Consultation Voiron
- Csapa Anpaa Résonance Consultation Pélussin
- Csapa Rimbaud Csapa Référent Centre Détention Roanne
- Csapa CH Le Corbusier Saint-Étienne
- Csapa Rimbaud Csapa Référent Maison d'arrêt La Talaudière
- Csapa CH Émile Roux Consultation Brioude
- Csapa CH Émile Roux Consultation Maison d'arrêt Le-Puy-en-Velay
- Csapa CH Émile Roux Référent Maison d'arrêt Le-Puy-en-Velay
- Csapa CH Émile Roux Consultation Yssingaux
- Csapa du Griffon Aria Oppelia Consultation Francheville
- Csapa Hôpital Croix-Rousse HCL Consultation CSS Lyon
- Csapa du Griffon Aria Oppelia Consultation CHRS Riboud Lyon
- Csapa du Griffon Aria Oppelia Consultation CHRS La Cité Lyon
- Csapa du Griffon Aria Oppelia Consultation CHRS Carteret Lyon
- Csapa du Griffon Aria Oppelia CHRS Cleberg Lyon
- Csapa du Griffon Aria Oppelia Consultation CHRS Train de nuit Lyon
- Csapa du Griffon Aria Oppelia Consultation Maison Relais Lyon
- Csapa du Griffon Aria Oppelia Consultation Centre Gabriel Rosset Lyon
- Csapa du Griffon Aria Oppelia Consultation LAM Lyon
- Csapa Jonathan Csapa Oppelia Consultation Maison d'arrêt Villefranche-Sur-Saône
- Csapa Jonathan Csapa Oppelia Csapa Référent Maison d'arrêt Villefranche-sur-Saône
- Csapa Pénitentiaire Corbas
- Csapa du Griffon Aria Oppelia Consultation Maison d'arrêt Corbas
- Csapa Anpaa 73 Consultation Aiguebelle
- Csapa Le Pélican Consultation CP Aiton
- Csapa Le Pélican Csapa Référent CP Aiton
- Csapa Anpaa 73 Consultation CPAM Chambéry
- Csapa Le Pélican Consultation Maison d'arrêt Chambéry
- Csapa Anpaa 73 Consultation Les Échelles
- Csapa Anpaa 73 Consultation Modane
- Csapa Le Pélican Consultation Moûtiers
- Csapa Le Pélican Consultation Saint-Genis-sur-Guiers
- Csapa CHAN Consultation CH Tournon-sur-Rhône
- Csapa Anpaa 73 Consultation Yonne
- Csapa Anpaa 74 Csapa Référent Maison d'arrêt Bonneville
- Csapa Apreto Consultation Maison d'arrêt Bonneville

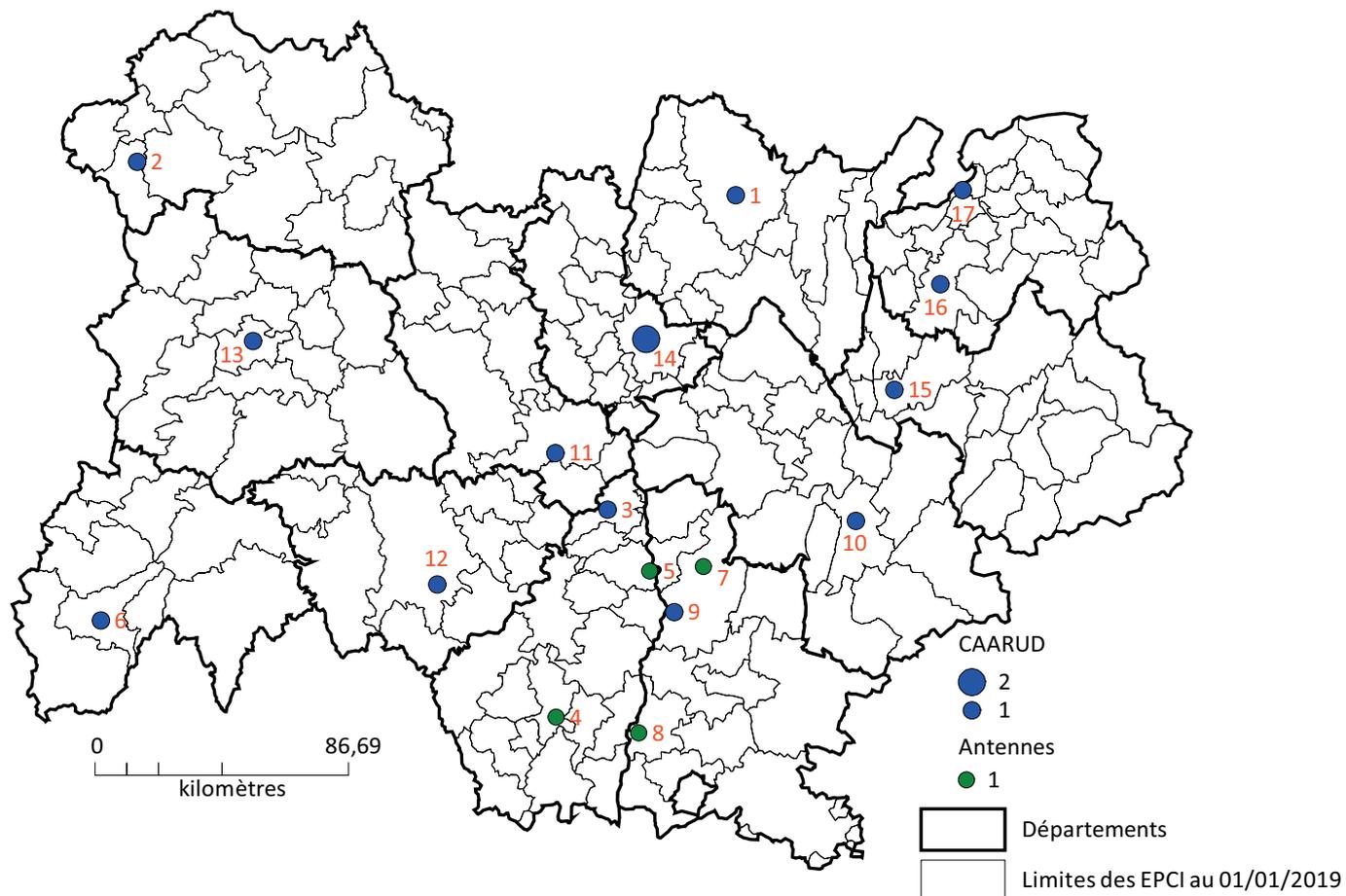
Les Caarud en 2019 - Auvergne-Rhône-Alpes

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (Caarud) reçoivent des usagers de substances psychoactives qui ne sont pas engagés dans l'arrêt de leur consommation mais qui sont exposés à des risques majeurs de contamination (VIH, hépatites) et d'infection (plaies, abcès). Ces centres proposent à ces usagers un lieu où ils peuvent échanger avec des professionnels qui délivrent à la fois des conseils mais aussi du matériel de réduction des risques : seringues stériles, préservatifs, pailles propres, dépistages¹...

En 2019, 14 Caarud sont recensés en Auvergne-Rhône-Alpes et quatre antennes dans la Drôme et l'Ardèche. Chaque département dispose d'un Caarud, sauf le Rhône et la Haute-Savoie qui comptent chacun deux Caarud (cf. carte 12).

¹ Source : La santé des jeunes de 6 à 24 ans dans l'Ardèche et la Drôme. Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes. 2019,166p. [http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/pdf/Sante%20des%20jeunes%20Ardèche%20et%20Drome%20-%202019_04_17.pdf]

Carte 12 - Les Caarud en 2019 – Auvergne-Rhône-Alpes



Source : DSP - Pôle prévention et promotion de la santé - ARS Auvergne-Rhône-Alpes 2019 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Liste des Caarud

- | | | | |
|----|---|-----|--|
| 1. | Caarud Aides 01 - Bourg-en-Bresse | 10. | Caarud Aides 38 - Grenoble |
| 2. | Caarud La Passerelle - Montluçon | 11. | Caarud Rimbaud - Saint-Étienne |
| 3. | Caarud Anpaa 07 Le Sémaphore - Annonay | 12. | Caarud Anpaa 43 La Plage - Le Puy-en-Velay |
| 4. | Caarud Anpaa 07 Le Sémaphore - Antenne Aubenas | 13. | Caarud Aides 63 - Clermont-Ferrand |
| 5. | Caarud Anpaa 07 Le Sémaphore - Antenne Tournon | 14. | Caarud Pause Diabolo - Lyon |
| 6. | Caarud APT Oppelia - Aurillac | 14. | Caarud Ruptures Oppelia - Lyon |
| 7. | Caarud Tempo Oppelia - Antenne Romans-sur-Isère | 15. | Caarud Le Pélican - Chambéry |
| 8. | Caarud Tempo Oppelia - Antenne Montélimar | 16. | Caarud Apreto - Annemasse |
| 9. | Caarud Tempo Oppelia - Valence | 17. | Caarud Thylac Oppelia - Annecy |

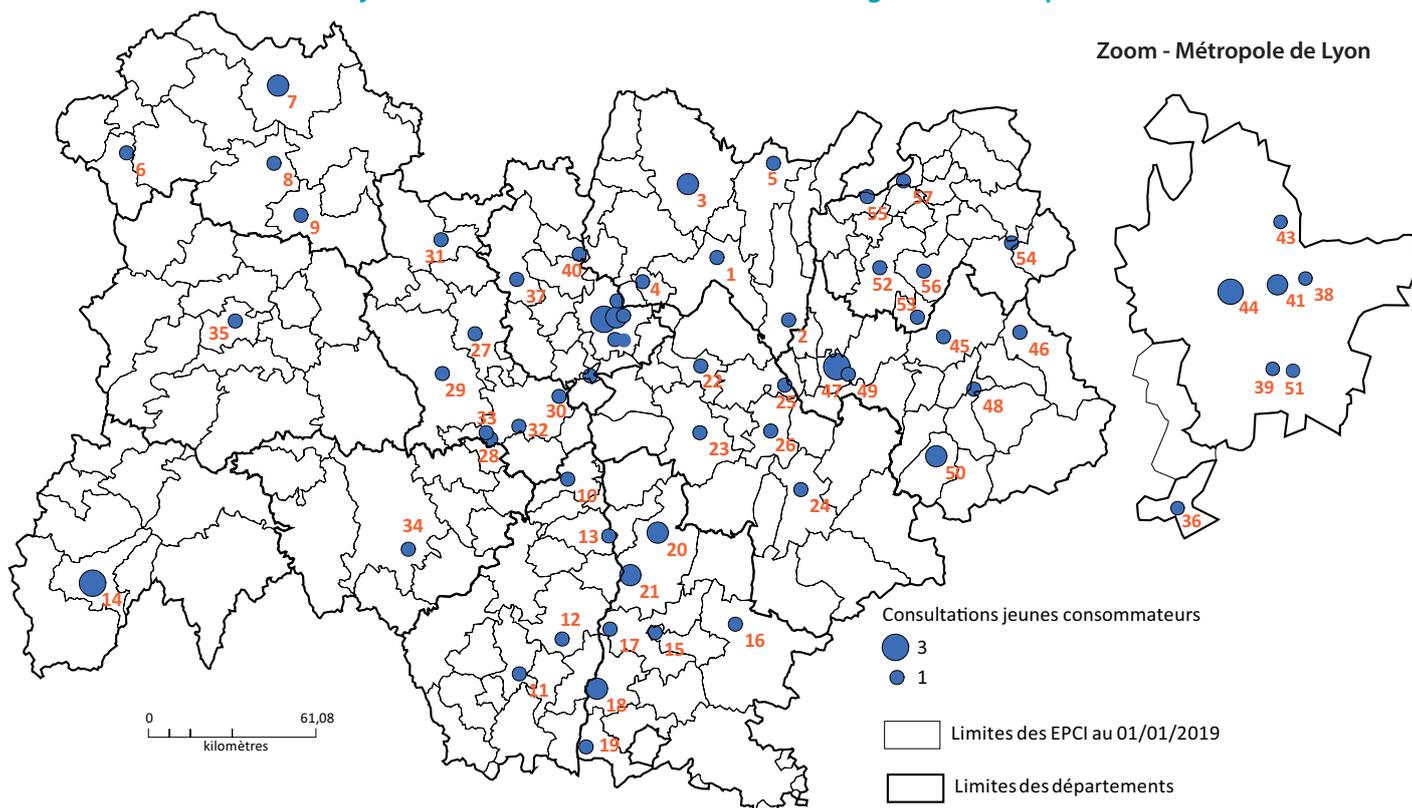
Les consultations jeunes consommateurs en 2019 - Auvergne-Rhône-Alpes

Une consultation jeunes consommateurs (CJC) est un dispositif anonyme, gratuit et pluridisciplinaire de prévention et de soins en addictologie mis en place, en 2004, par les autorités publiques. Les principaux objectifs de ce dispositif sont l'écoute sans stigmatisation et la réduction des risques. Les familles peuvent faire appel de façon spontanée à ce dispositif ou y être orientées par les professionnels de santé. Ces structures prennent en compte toutes les substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis, cocaïne...), mais aussi les addictions sans produit (jeux d'argent, jeux vidéo, Internet...)¹.

En 2019, 71 CJC sont recensées en Auvergne-Rhône-Alpes. Les CJC sont peu présentes dans le Puy-de-Dôme, le Cantal et la Haute-Loire et, au contraire, bien implantées dans le Rhône, la Savoie et la Drôme (cf. carte 13).

1 Source : La santé des jeunes de 6 à 24 ans dans l'Ardèche et la Drôme. Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes. 2019,166p. [[http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/pdf/Sante des jeunes Ardeche et Drome - 2019_04_17.pdf](http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/pdf/Sante%20des%20jeunes%20Ardeche%20et%20Drome%20-%202019_04_17.pdf)]

Carte 13 - Les consultations jeunes consommateurs en 2019 – Auvergne-Rhône-Alpes



Source : DSP - Pôle prévention et promotion de la santé - ARS Auvergne-Rhône-Alpes 2019 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Liste des CJC

- | | |
|--|--|
| 1. CJC Anpaa 01 Ambérieu-en-Bugey | 28. CJC Csapa Rimbaud Firminy |
| 2. CJC Anpaa 01 Belley | 29. CJC Csapa Rimbaud Montbrison |
| 3. CJC Anpaa 01 Bourg-en-Bresse | 30. CJC Csapa du Gier Rive-de-Gier |
| 3. Csapa Saliba Consultation Oyonnax - Bourg-en-Bresse | 31. CJC Csapa Rimbaud Roanne |
| 4. CJC Anpaa 01 Montluel | 32. CJC Csapa Rimbaud Saint-Étienne |
| 5. CJC Anpaa 01 Oyonnax | 33. CJC Csapa Rimbaud Unieux |
| 6. Csapa Anpaa 03 Montluçon | 34. CJC Csapa CH Émile Roux Le Puy-en-Velay |
| 7. CJC Csapa CH Moulins Mission Locale Moulins | 35. CJC Csapa Anpaa 63 Clermont-Ferrand |
| 7. CJC Csapa CH Moulins | 36. CJC Csapa Anpaa Givors |
| 8. CJC Csapa CH Moulins St-Pourçain-sur-Sioule | 37. CJC Csapa Anpaa Tarare |
| 9. Csapa Anpaa 03 Vichy | 38. CJC Csapa ARHM-Lyade Vaulx-en-Velin |
| 10. CJC Csapa Anpaa Résonance Annonay | 39. CJC Csapa ARHM-Lyade Vénissieux |
| 11. CJC Csapa Anpaa Résonance Aubenas | 40. CJC Csapa Jonathan Aria Oppelia Villefranche-sur-Saône |
| 12. Csapa CH des Vals d'Ardèche CJC Privas | 41. CJC Csapa Anpaa Villeurbanne |
| 13. CJC Csapa Anpaa Résonance - Tournon | 41. CJC Csapa du Griffon Aria Oppelia Villeurbanne |
| 14. CJC Anpaa Aurillac | 43. CJC Csapa du Griffon Aria Oppelia Rilleux-la-Pape |
| 14. CJC Anpaa Maison des ados Aurillac | 44. CJC Gambetta Csapa ARHM-Lyade Garibaldi Lyon |
| 14. CJC APT Aurillac | 44. CJC Csapa ARHM-Lyade Ainay Lyon |
| 15. CJC Csapa Anpaa 26 Crest | 44. CJC Post-Urgences Csapa Hôpital Édouard Herriot HCL Lyon |
| 16. CJC Csapa Anpaa 26 Die | 45. CJC Csapa Le Pélican Tarentaise Albertville |
| 17. CJC Csapa Anpaa 26 Loriol-sur-Drôme | 46. CJC Csapa Le Pélican Bourg-Saint-Maurice |
| 18. CJC Csapa Anpaa 26 Montélimar | 47. CJC Csapa Anpaa 73 Chambéry |
| 18. CJC Csapa Tempo Oppelia Montélimar | 47. CJC Csapa Le Pélican Chambéry |
| 19. CJC Csapa Anpaa 26 Pierrelatte | 47. CJC Csapa Le Pélican Maison des ados Chambéry |
| 20. CJC Csapa Anpaa 26 Romans-sur-Isère | 48. CJC Csapa Le Pélican Tarentaise Moutiers |
| 20. CJC Csapa Tempo Oppelia Romans-sur-Isère | 49. CJC Csapa Anpaa 73 La Ravoire |
| 21. CJC Csapa Anpaa 26 Valence | 50. CJC Csapa Anpaa 73 Saint-Jean-de-Maurienne |
| 21. CJC Csapa Tempo Oppelia Valence | 50. CJC Csapa Anpaa 73 Saint-Jean-de-Maurienne |
| 22. CJC Csapa Sitoni Bourgoin-Jallieu | 51. CJC Csapa ARHM-Lyade Saint-Priest |
| 23. Csapa SAM Des Alpes La Côte-Saint-André | 52. CJC Le Lac d'argent Oppelia Anney |
| 24. CJC Csapa Point Virgule Grenoble | 53. CJC Le Lac d'argent Faverges |
| 25. Csapa Anpaa 73 Antenne Le-Pont-de-Beauvoisin | 54. CJC Le Lac d'argent Passy |
| 26. CJC Csapa Point Virgule Voiron | 55. CJC Apreto Saint-Julien-en-Genevois |
| 27. Csapa Feurs | 56. CJC Csapa Anpaa 74 Thones |
| | 57. CJC Apreto Vetraz-Monthoux |

Les équipes de liaison et de soins en addictologie (Elsa)

Nées dans les années 1990, les équipes de liaison et de soins en addictologie (Elsa) sont des dispositifs hospitaliers prenant en charge les addictions au lit du malade hospitalisé au sein des établissements publics et privés.

Les équipes de liaison sont des équipes pluridisciplinaires dont les missions principales sont de¹ :

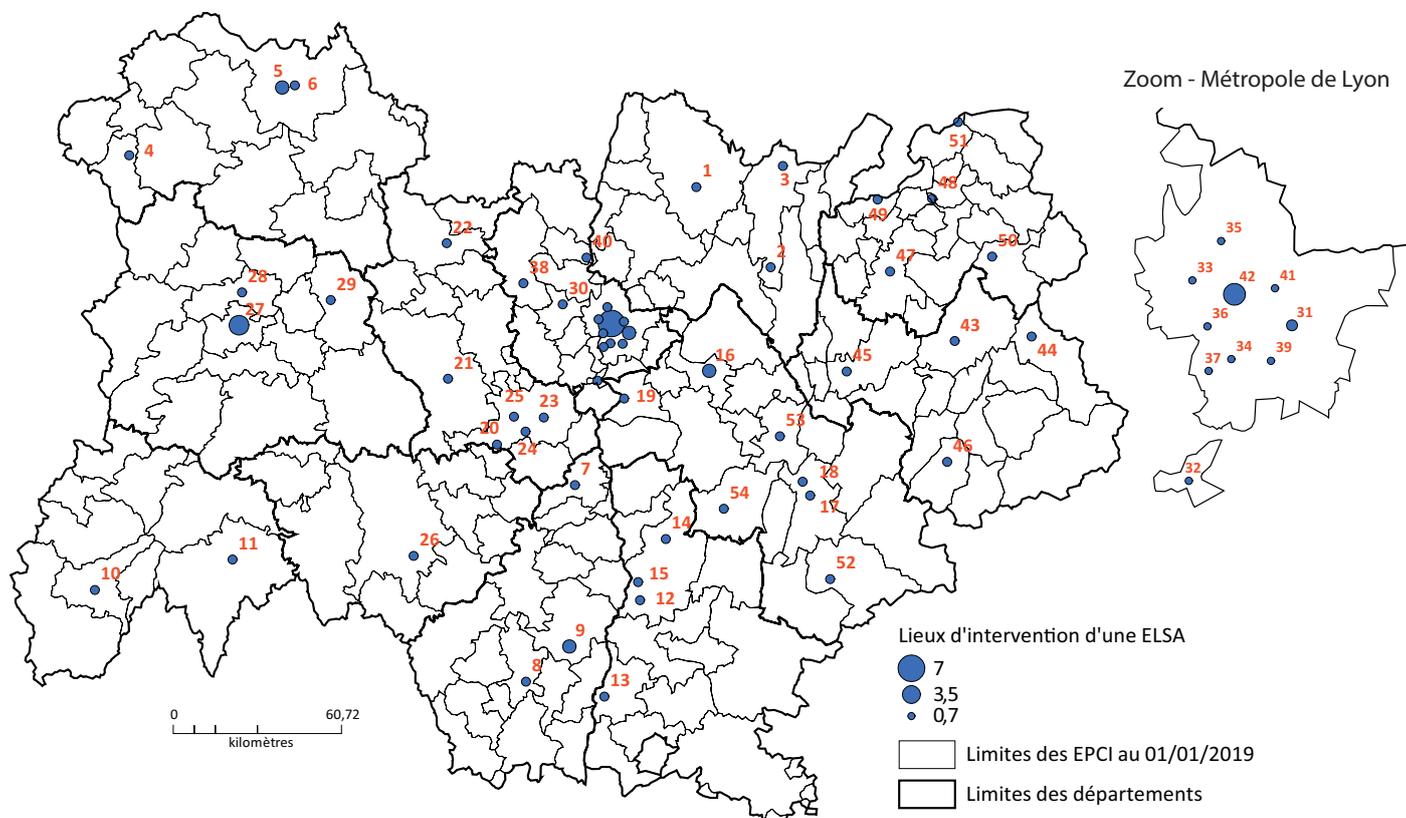
- former, assister et conseiller les soignants des différents services ou structures de soins de l'établissement de santé sur les questions du dépistage, de diagnostic, de prise en charge et d'orientation des patients ;
- intervenir auprès des patients aux urgences et pendant l'hospitalisation en appui et en soutien des équipes soignantes ;
- développer des liens avec les différents acteurs intra- et extra- hospitaliers pour améliorer la prise en charge des patients et de leur suivi.

Les professionnels de l'Elsa sont formés en addictologie et sont compétents sur l'ensemble du champ des addictions (alcool, produits illicites, tabac, addictions sans produit), ils contribuent ainsi au renforcement d'une culture addictologique dans les établissements de santé.

En 2019, 67 établissements où intervient une Elsa sont recensés en Auvergne-Rhône-Alpes (cf carte 14).

1 Ministère des solidarités et de la santé. [<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/article/les-equipes-de-liaison-et-de-soins-en-addictologie-elsa>]

Carte 14 - Les équipes de liaison et de soins en addictologie (Elsa) en 2019 - Auvergne-Rhône-Alpes



Source : DSP - Pôle prévention et promotion de la santé - ARS Auvergne-Rhône-Alpes 2019 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Liste des Elsa

- | | | |
|--|--|---|
| 1. CH Fleuryat - Bourg-en-Bresse | 20. CH Le Corbusier - Firminy | 39. Gpe Hosp Mutualiste Les Portes du Sud - Vénissieux |
| 2. CH Hauteville - Unité Espérance - Plateau d'Hauteville | 21. CH Forez - Montbrison | 40. CH Nord Ouest Villefranche-sur-Saône |
| 3. CH Haut Bugey - Oyonnax | 22. CH Roanne | 41. Médipole - Villeurbanne |
| 4. CH Montluçon | 23. CH Gier - Saint-Chamond | 42. CH Saint Jean de Dieu ARHM - Lyon |
| 5. CH Moulins Yzeure - Moulins | 24. CHU de Saint-Étienne Tabacologie - Saint-Étienne | 42. CH St Joseph St Luc - Lyon |
| 5. Polyclinique Saint Odilon - Moulins | 25. ICLN - Saint-Priest-en-Jarez | 42. Clinique de la Sauvegarde - Lyon |
| 6. CH Moulins Yzeure - Yzeure | 26. CH Le Puy-en-Velay | 42. CRLCC - Centre Léon Bérard - Lyon |
| 7. CH Ardèche Nord - Annonay | 27. CHU Clermont-Ferrand | 42. Hôpital Croix Rousse - HCL - Lyon |
| 8. CH Ardèche Méridional - Aubenas | 27. CRLCC - Centre Jean Perrin - Clermont-Ferrand | 42. Hôpital Edouard Herriot - HCL - Lyon |
| 9. Hôpital Sainte Marie - Privas | 27. Pôle de santé République - Clermont-Ferrand | 43. CH Albertville et Moutiers - Albertville |
| 9. CH Vals d'Ardèche - Privas | 27. CH Sainte Marie - Clermont-Ferrand | 44. CH Bourg-Saint-Maurice |
| 10. CH Aurillac | 28. CH Riom | 45. CH Métropole Savoie - Chambéry |
| 11. CH Saint-Flour | 29. CH Thiers | 46. CH Saint-Jean-de-Maurienne |
| 12. CH Drôme Vivarais - Montélerger | 30. Hôpital de l'Arbresle le Ravatel - l'Arbresle | 47. CH Anney |
| 13. Groupement hospitalier Portes de Provence - Montélimar | 31. CH Le Vinatier - Bron | 48. CH Alpes Léman - Contamine-sur-Arve |
| 14. Hôpitaux Drôme Nord - Romans-sur-Isère | 31. Hôpital Femme Mère Enfant - HCL - Bron | 49. CH Saint-Julien-en-Genevois |
| 15. CH Valence | 32. CH Montgelas - Givors | 50. CHI des Hôpitaux du Pays du Mont Blanc - Sallanches |
| 16. ESMP Site Bourgoin-Jallieu | 33. Clinique du Val d'Ouest - Écully | 51. CHI Les Hôpitaux du Léman - Thonon-les-Bains |
| 16. CH Pierre Oudot - Bourgoin-Jallieu | 34. Hôpital Lyon Sud - HCL - Pierre-Bénite | 52. CH Alpes Isère - La Mure d'Isère |
| 17. CHU de Grenoble Alpes - Grenoble | 35. CH Saint-Cyr-au-Mont-d'Or | 53. CH Alpes Isère - Voiron |
| 18. CH Alpes Isère - Saint-Egrève | 36. Clinique Charcot - Sainte-Foy-Lès-Lyon | 54. CH Alpes Isère - Saint-Marcellin |
| 19. CH Lucien Hussel - Vienne | 37. Hôpital Henry Gabrielle - Saint-Genis-Laval | |
| | 38. CH Nord Ouest Tarare | |

Les conseils locaux de santé mentale - Auvergne-Rhône-Alpes

Les conseils locaux de santé mentale (CLSM) sont des dispositifs de concertation et de coordination en santé mentale mis en place à l'initiative des élus locaux et des acteurs de la santé mentale et de la psychiatrie d'un territoire réunissant ainsi les personnes concernées, les aidants familiaux et les représentants des usagers¹.

Ils permettent à travers la promotion de la santé mentale et la prévention, de favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des personnes concernées et de participer aux actions de lutte contre la stigmatisation et les discriminations. Ils ont pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées².

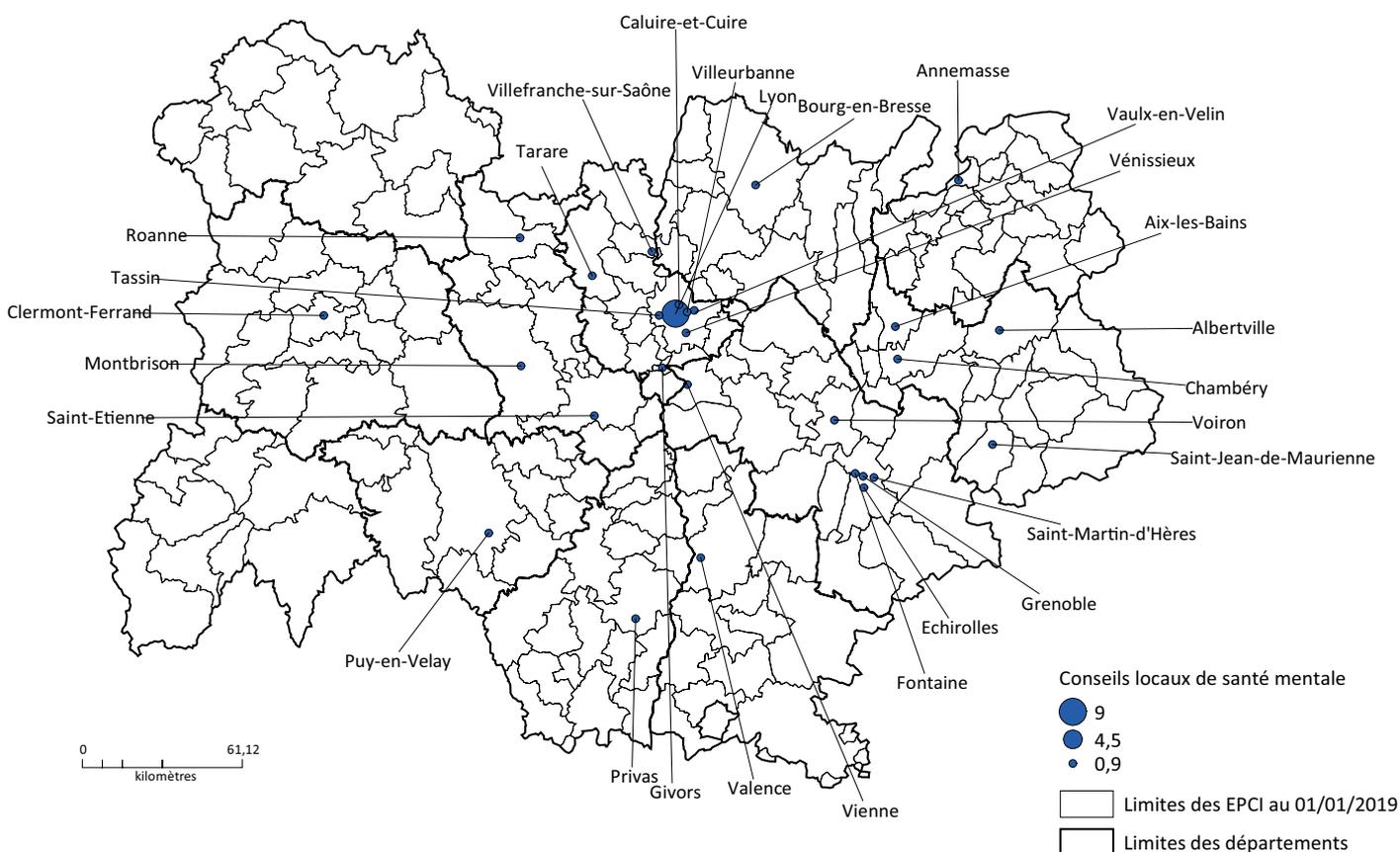
Le CLSM permet une approche locale et participative concernant la promotion de la santé mentale, la prévention et le parcours de soins, il associe les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire et définit des objectifs stratégiques et opérationnels.

En 2019, 35 CLSM sont recensés en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils sont inégalement répartis sur le territoire, deux départements en sont dépourvus (Allier, Cantal) et d'autres sont bien dotés (Rhône, Isère, Savoie) (cf carte 15).

1 Source : Centre national de ressources et d'appui aux Conseils locaux de santé mentale. [<http://clsm-ccoms.org/les-conseils-locaux-de-sante-mentale/>]

2 Source : Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. [<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-conseils-locaux-de-sante-mentale-clsm>]

Carte 15 - Les conseils locaux en santé mentale (CLSM) - Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Centre national de ressources et d'appui aux CLSM, 26/08/2019 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

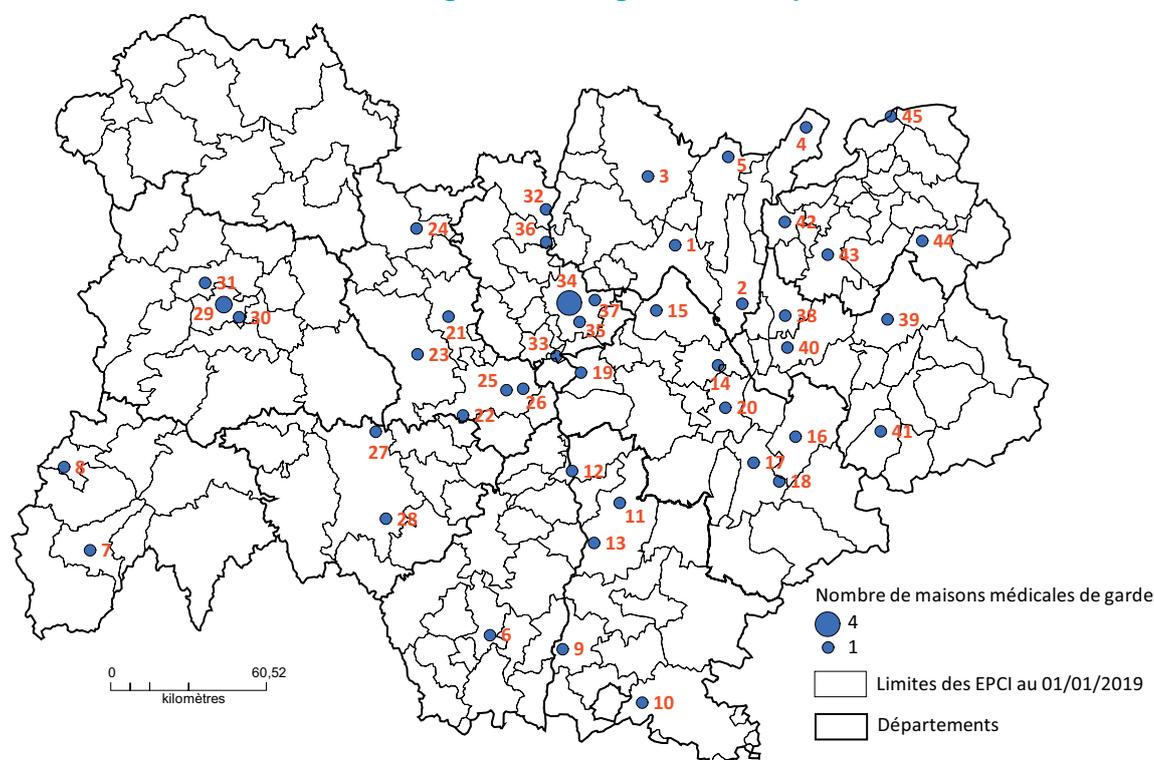
Les maisons médicales de garde - Auvergne-Rhône-Alpes

Les maisons médicales de garde (MMG) constituent un dispositif d'offre de soins ambulatoires dont la mission première est d'assurer la continuité des soins en organisant une structure de garde pour les médecins de ville. Elles conjuguent prise de gardes, travail en équipe, diminution du sentiment d'insécurité pour les médecins, diminution des délais d'attente et efficacité pour les patients. Leur fonctionnement et leur organisation sont très variables et s'adaptent aux différents bassins de population qu'elles desservent. Certaines ne réalisent que des consultations sur site, d'autres assurent en plus les visites à domicile indispensables. Elles peuvent être hébergées dans des locaux d'un hôpital ou d'une clinique ou bien, au contraire, être éloignées des centres de soins. En dehors du personnel médical, certaines MMG s'adjoignent, pour leur fonctionnement, d'autres catégories professionnelles paramédicales ou administratives (secrétaires, infirmières, travailleurs sociaux, agents de sécurité...). Certaines MMG sont en relation avec le centre 15 et se chargent parfois elles-mêmes de réguler les appels relevant de la médecine générale libérale (il s'agit dans ce cas de Centre 15 bis)¹.

En 2019, il existe 45 maisons médicales de garde en Auvergne-Rhône-Alpes. L'Allier ne dispose pas actuellement de maison médicale de garde. Un projet est en cours dans le secteur de Vichy (cf. carte 16).

1 Source : Gentile S, Devictor B, Amadeï E, Bouvenot J, Durand A, Sambuc R. Les maisons médicales de garde en France. Santé Publique. 2005;17(2):233-240. [https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2005-2-page-233.htm]

Carte 16 - Les maisons médicales de garde - Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Atlasanté, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, extraction des données le 15/05/2019 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Liste des maisons médicales de garde

- | | |
|--|---|
| 1. Association Maison médicale de la Plaine de l'Ain - Ambérieu-en-Bugey | 27. Association pour la qualité des soins de la ville de Craonne-sur-Arzon |
| 2. Association Maison médicale de garde - Belley | 28. Association des médecins libéraux de Haute-Loire - Le Puy-en-Velay |
| 3. Association Bourg urgence médicale (BUM) - Bourg-en-Bresse | 29. Association de médecins d'urgence de l'agglomération clermontoise (AMUAC) - Clermont-Ferrand |
| 4. Maison médicale de garde du Pays de Gex - Gex | 29. Clermont-Ferrand |
| 5. Maison médicale de garde d'Oyonnax | 30. Cournon-d'Auvergne |
| 6. Maison médicale de garde d'Aubenas | 31. Association des médecins de garde du terroir de Volvic |
| 7. Maison médicale Jean Paul Roquetanière - Aurillac | 32. Belleville |
| 8. Cabinet médical le Bourg - Mauriac | 33. Association des médecins de la maison médicale de garde du Sud-Ouest Lyonnais - Givors |
| 9. Montélimar | 34. Maison médicale de garde Jean-Pierre Terrien, Lyon 8 |
| 10. Nyons | 34. Maison médicale de garde Buyer, Lyon 5 |
| 11. Romans-sur-Isère | 34. Maison médicale de garde Valmy, Lyon 9 |
| 12. Saint-Vallier | 34. Maison médicale de garde Sarraill, Lyon 6 |
| 13. Valence | 35. Maison médicale de garde de Vénissieux |
| 14. Association pour la permanence des soins en Nord Dauphiné (APSND) - Les Abrets en Dauphiné | 36. Association professionnelle des médecins de garde et d'urgence de Villefranche-sur-Saône (APMV) |
| 15. Crémieu | 37. Associations pour la permanence des soins de l'est lyonnais (APSEL) - Décines-Charpieu |
| 16. Maison médicale de garde du Grésivaudan - Froges | 38. Aix-les-Bains |
| 17. Grenoble | 39. Maison médicale de garde d'Albertville |
| 18. Association pour la permanence des soins du Sud-Isère - Vaulnaveys-le-haut | 40. Chambéry |
| 19. Association des médecins généralistes de Vienne et environs - Vienne | 41. Saint-Jean-de-Maurienne |
| 20. Voiron | 43. Maison médicale de garde d'Annecy - Frangy |
| 21. Feurs | 42. Association des médecins généralistes de la région Aixoise (AMGRA) - Pringy |
| 22. Firminy | 44. Association des médecins généralistes du Mont-Blanc - Sallanches |
| 23. Montbrison | 45. Maison médicale de garde de Thonon-les-Bains |
| 24. Roanne | |
| 25. Saint-Chamond | |
| 26. Association des médecins de garde de Saint-Étienne - Saint-Priest-en-Jarez | |

Les établissements réalisant des soins sans consentement en 2019 - Auvergne-Rhône-Alpes

Nom de l'établissement	Type d'établissement	Département
Centre Psychothérapique de l'Ain	ESPIC ou autre EBNL	01
CH Moulins Yzeure	CH	03
CH Montluçon	CH	03
CH Vichy	CH	03
Hôpital Sainte Marie de Privas	ESPIC ou autre EBNL	07
CH Saint-Flour	CH	15
CH Henri Mondor Aurillac	CH	15
CH Drôme-Vivarais	CH	26
ESMPI Site Bourgoin-Jallieu	ESPIC ou autre EBNL	38
CHU Grenoble	CHR	38
CH Alpes Isère	CH	38
CH du Forez	CH	42
CH de Roanne	CH	42
CHU Saint-Étienne	CHR	42
CH Sainte-Marie - Le Puy-en-Velay	ESPIC ou autre EBNL	43
CH Sainte-Marie - Clermont-Ferrand	ESPIC ou autre EBNL	63
CHU Clermont-Ferrand	CHR	63
CH Thiers	CH	63
CHS Le Vinatier	CH	69
Centre Psychothérapique Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	CH	69
CH Saint Jean de Dieu	ESPIC ou autre EBNL	69
CH de Savoie	CH	73
CH Annecy-Genevois	CH	74
E.P.S.M. Vallée d'Arve	CH	74
CHIC du Léman	CH	74

Source : e-PMSI - 31/12/2019

Les établissements médico-psychologiques - Auvergne-Rhône-Alpes

L'arrêté du 14 mars 1986 du code de la santé publique (CSP) définit les Centres médico-psychologiques (CMP) comme des « unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert, organisant des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile, mises à disposition d'une population. Ils peuvent comporter des antennes auprès de toute institution ou établissement nécessitant des prestations psychiatriques ou de soutien psychologique ». Les Centres d'accueil thérapeutiques à temps partiel (CATTP) sont des lieux de soins, d'expression et de rencontres, intermédiaires entre l'hôpital de jour (HDJ) et le CMP, mis à la disposition des usagers dans le cadre de la sectorisation. Leur mission est définie par l'arrêté du 14 mars 1986 du code de la santé publique.

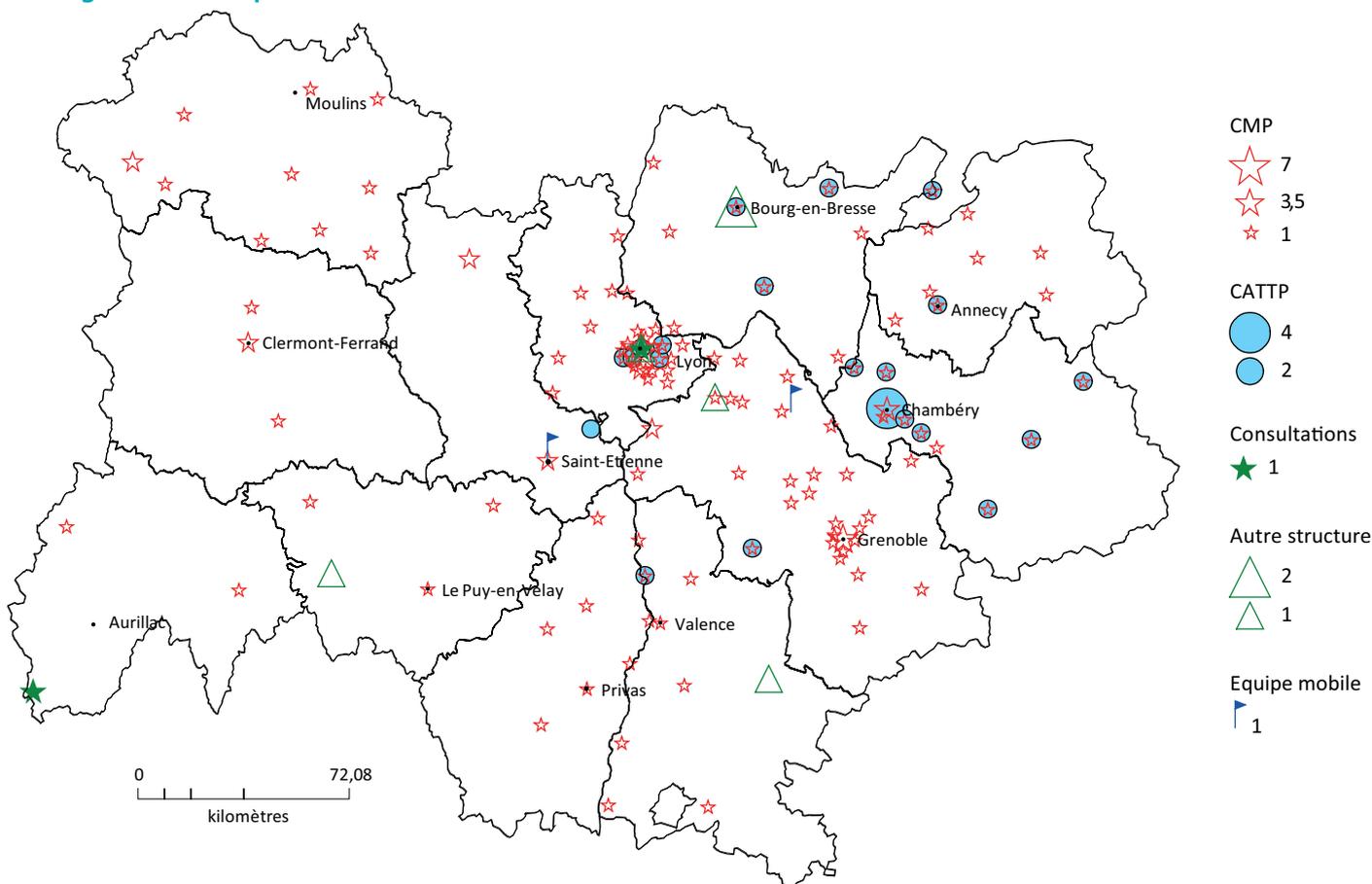
Le répertoire opérationnel des ressources (ROR) recense l'ensemble de l'offre sanitaire et du médico-social en hiérarchisant les établissements par établissements juridiques, puis par établissements géographiques jusqu'aux unités opérationnelles, un même établissement géographique pouvant avoir plusieurs unités opérationnelles.

Les unités opérationnelles permettent de faire la distinction des structures (CMP, CATTP, HDJ, consultations, équipes mobiles...) par âge de la patientèle reçue. En Auvergne-Rhône-Alpes, **511 unités opérationnelles d'établissements médico-psychologiques** sont recensées en juin 2020 dans le ROR ; il est cependant difficile de confirmer l'exhaustivité de ces structures dans la mesure où elles ne sont pas soumises à autorisation.

Les unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques sont cartographiées par âge de la patientèle reçue :

- unités opérationnelles infanto-juvéniles (0-16 ans ou 0-21 ans) : 170 structures (cf. carte 17)
- unités opérationnelles pour petite enfance (0-3 ans) ou pour enfants (0-11 ans) : 28 structures (cf. carte 18)
- unités opérationnelles pour adolescents (11-16 ans ou 11-21 ans) : 23 structures (cf. carte 19)
- unités opérationnelles pour adultes (plus de 15 ans ou plus de 16 ans ou plus de 18 ans ou plus de 21 ans) : 266 structures (cf. carte 20)
- unités opérationnelles pour personnes âgées de 65 ans et plus : 23 structures (cf. carte 21)
- unité opérationnelle tout âge (3 ans et plus) : 1 structure (représentée sur la carte 20 des CMP pour adultes).

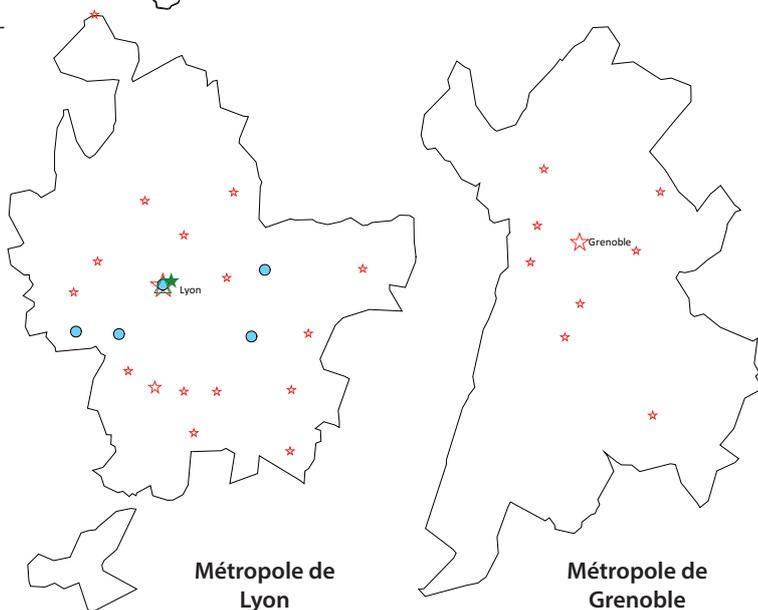
Carte 17 - Les unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques infanto-juvéniles (n=170) - Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Répertoire opérationnel des ressources (ROR), juin 2020 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Liste des unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques infanto-juvéniles

Ain - CATTP Infanto-Juvénile - AMBÉRIEU EN BUGÉY
 Ain - CMP Infanto-Juvénile - AMBÉRIEU EN BUGÉY
 Ain - CMP Infanto-Juvénile - BELLEGARDE SUR VALSERINE
 Ain - CMP Infanto-Juvénile - BELLEY
 Ain - CATTP Infanto-Juvénile - BOURG EN BRESSE
 Ain - Centre d'Evaluation et de Diagnostic de l'Autisme de l'Ain - BOURG EN BRESSE
 Ain - CMP Infanto-Juvénile Guidance - BOURG EN BRESSE
 Ain - Thérapies Spécifiques - BOURG EN BRESSE
 Ain - CMP Infanto-Juvénile - CHATILLON SUR CHALARONNE
 Ain - CMP Infanto-Juvénile - FEILLENES
 Ain - CATTP Infanto-Juvénile - FERNEY VOLTAIRE
 Ain - CMP Infanto-Juvénile - FERNEY VOLTAIRE
 Ain - CATTP Infanto-Juvénile - OYONNAX
 Ain - CMP Infanto-Juvénile - OYONNAX
 Ain - CMP Infanto-Juvénile - SAINT MAURICE DE BEYNOST
 Ain - CMP Infanto-Juvénile - TREVOUX
 Allier - CMP - COMMENTRY
 Allier - CMP - COSNE D'ALLIER
 Allier - CMP Enfants - DOMPIERRE SUR BESBRE
 Allier - CMP Enfant - GANNAT
 Allier - CMP Enfant - LAPALISSE
 Allier - CMP Enfant - LE MAYET DE MONTAGNE
 Allier - CMP de l'enfant et de l'adolescent - MONTLUÇON
 Allier - CMP - MONTLUÇON
 Allier - CMP enfants - SAINT POURÇAIN SUR SIOULE
 Allier - CMP Enfant - VICHY
 Allier - CMP enfants - YZEURE
 Ardèche - CMP - ANNONAY
 Ardèche - CMP - AUBENAS
 Ardèche - CMP - GUILHERAND GRANGES
 Ardèche - CMP - LA VOULTE SUR RHÔNE
 Ardèche - CMP - LAMASTRE

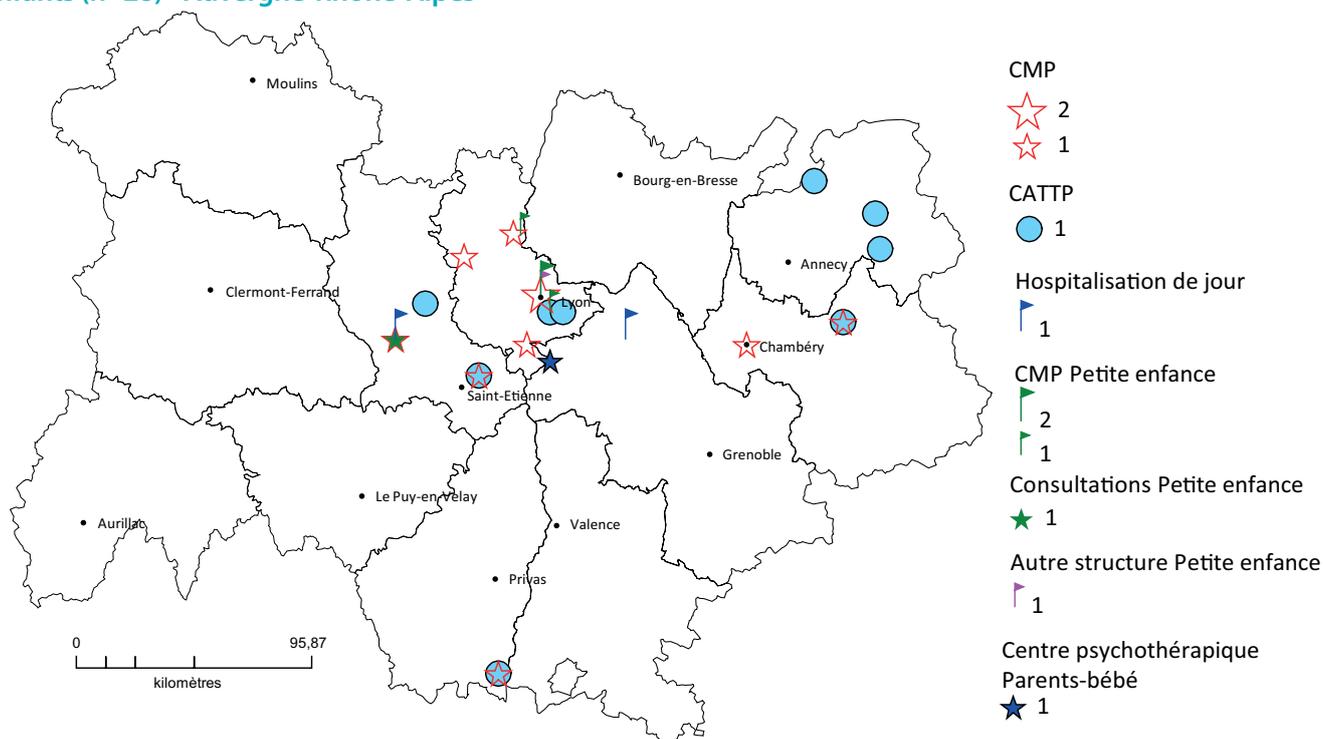


Ardèche - CMP - LE CHEYLARD
 Ardèche - CMP - PRIVAS
 Cantal - CMP enfant et adolescent - MAURIAC
 Cantal - Consultations externes - MAURS
 Cantal - CMP enfant - SAINT FLOUR
 Drôme - CMP - CREST
 Drôme - Antenne du CMP Crest - DIE
 Drôme - CMP - MONTELMAR
 Drôme - CMP - NYONS
 Drôme - CMP - PIERRELATTE
 Drôme - CMP - ROMANS SUR ISÈRE
 Drôme - CMP infanto-juvénile - SAINT VALLIER
 Drôme - CATTP - TAIN L'HERMITAGE

Liste des unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques infanto-juvéniles (suite)

Drôme - CMP - TAIN L'HERMITAGE
 Drôme - CMP Prévart - VALENCE
 Isère - CMP - BOURGOIN JALLIEU
 Isère - CMP - CHARVIEU CHAVAGNEUX
 Isère - CMP - CRÉMIEU
 Isère - CMP de Référence - ÉCHIROLLES
 Isère - CMP - FONTAINE
 Isère - CMP Berthelot - GRENOBLE
 Isère - CMP Diatkine - GRENOBLE
 Isère - CMP Villeneuve - GRENOBLE
 Isère - CMP Infanto-Juvenile FERRIE - GRENOBLE
 Isère - CMP - L' ISLE D'ABEAU
 Isère - CMP - LA CÔTE SAINT ANDRÉ
 Isère - CMP Enfants - LA MURE
 Isère - CMP La Tour du Pin (Secteur 38106) - LA TOUR DU PIN
 Isère - CMP Antenne - LE BOURG D'OISANS
 Isère - CMP - LE PONT DE BEAUVOISIN
 Isère - CMP - LE PONT DE CLAIX
 Isère - CMP - MEYLAN
 Isère - CMP - MOIRANS
 Isère - CMP - MORESTEL
 Isère - CMP enfants - PONTCHARRA
 Isère - CMP - RIVES
 Isère - CMP Enfant/Adolescent - ROUSSILLON
 Isère - Equipe Mobile Interdisciplinaire Sanitaire et Sociale NORD (EMISS) - SAINT CLAIR DE LA TOUR
 Isère - CMP Les Villas - SAINT ÉGRÈVE
 Isère - CMP Espace Victor - SAINT ISMIER
 Isère - CMP Antenne - SAINT LAURENT DU PONT
 Isère - CATTP - SAINT MARCELLIN
 Isère - CMP - SAINT MARCELLIN
 Isère - CMP - SAINT MARTIN D'HÈRES
 Isère - CMP Percevalière - SEYSSINET PARISSET
 Isère - CMP Enfants - TULLINS
 Isère - CMP Enfant/Adolescent - Vienne Nord - VIENNE
 Isère - CMP Enfant/Adolescent - Vienne Sud - VIENNE
 Isère - Appartements de transition Villefontaine - VILLEFONTAINE
 Isère - CMP - VILLEFONTAINE
 Isère - CMP - VIZILLE
 Isère - CMP Référence - VOIRON
 Loire - CATTP - RIVE DE GIER
 Loire - CMP - Les Iris - ROANNE
 Loire - CMP - SAINT ÉTIENNE
 Loire - Equipe Mobile de pédopsychiatrie - SAINT ÉTIENNE
 Haute-Loire - CMP Brioude enfants - BRIOUDE
 Haute-Loire - Antenne CMP enfants - LANGEAC
 Haute-Loire - CMP enfants - LE PUY EN VELAY
 Haute-Loire - CMP enfants - MONISTROL SUR LOIRE
 Puy-de-Dôme - CMP pédopsychiatrie - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP pédopsychiatrie soins à domicile - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP - ISSOIRE
 Puy-de-Dôme - CMP pédopsychiatrie - RIOM
 Rhône - CMP - ANSE
 Rhône - CMP - BELLEVILLE
 Rhône - CATTP infanto-juvenile - BRON
 Rhône - CMP infanto-juvenile - BRON
 Rhône - CMP infanto-juvenile - CALUIRE ET CUIRE
 Rhône - CMP Infanto-Juvenile - CHASSIEU
 Rhône - CMP - ECULLY
 Rhône - CMP - FEYZIN
 Rhône - CATTP Territoire Ouest - Francheville - FRANCHEVILLE
 Rhône - CMP - FRANCHEVILLE
 Rhône - CMP - L' ARBRESLE
 Rhône - CMP Verdun - LYON 2^{ÈME}
 Rhône - CMP Sévigné - LYON 3^{ÈME}
 Rhône - CATTP infanto-juvenile Lyon 4 - LYON 4^{ÈME}
 Rhône - CMP infanto-juvenile Lyon 4 - LYON 4^{ÈME}
 Rhône - CMP Arthur Rimbaud - LYON 7^{ÈME}
 Rhône - CMP Esther Bick - LYON 7^{ÈME}
 Rhône - CMP infanto-juvenile - LYON 8^{ÈME}
 Rhône - Consultation diagnostic - Lyon 8 (TED) - LYON 8^{ÈME}
 Rhône - CMP Sourds Vaise - LYON 9^{ÈME}
 Rhône - Dispositif d'écoute transculturelle - LYON 9^{ÈME}
 Rhône - CMP infanto-juvenile - MEYZIEU
 Rhône - CMP - MIONS
 Rhône - CMP - OULLINS
 Rhône - CMP - PIERRE BENITE
 Rhône - CMP Dechaume - PIERRE BENITE
 Rhône - CMP infanto-juvenile - RILLIEUX LA PAPE
 Rhône - CMP Val de Saône - SAINT CYR AU MONT D'OR
 Rhône - CMP - SAINT FONS
 Rhône - CMP Le Grand Jardin - SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET
 Rhône - CMP Le Vieux Village - SAINT PRIEST
 Rhône - CMP - SAINT SYMPHORIEN SUR COISE
 Rhône - CATTP Maison jardin - SAINTE FOY LES LYON
 Rhône - CMP - SAINTE FOY LES LYON
 Rhône - CMP - TASSIN LA DEMI LUNE
 Rhône - CMP - VAL D'OINGT
 Rhône - CATTP infanto-juvenile - VAULX EN VELIN
 Rhône - CMP infanto-juvenile - VAULX EN VELIN
 Rhône - CMP Winnicott - VENISSIEUX
 Rhône - CMP Institut de Traitement des Troubles de l'Affectivité et de la Cognition - VILLEURBANNE
 Savoie - CATTP enfants - Atrium - AIX LES BAINS
 Savoie - CMP enfants - Atrium - AIX LES BAINS
 Savoie - CATTP enfants - BOURG SAINT MAURICE
 Savoie - CMP enfants - BOURG SAINT MAURICE
 Savoie - CATTP enfants - CHALLES LES EAUX
 Savoie - CMP enfants - CHALLES LES EAUX
 Savoie - CATTP - CHAMBERY
 Savoie - CATTP enfants - CHAMBÉRY
 Savoie - CATTP enfants - UPPN - Unité périnatale - CHAMBÉRY
 Savoie - CATTP enfants - Winnicott - CHAMBÉRY
 Savoie - CMP enfants - J.Bergès - CHAMBÉRY
 Savoie - CMP enfants - Maconnais - CHAMBÉRY
 Savoie - CMP enfants - Winnicott - CHAMBÉRY
 Savoie - CMP enfants - COGNIN
 Savoie - CMP enfants - LA ROCHETTE
 Savoie - CATTP enfants - MONTMELIAN
 Savoie - CMP - MONTMELIAN
 Savoie - CATTP enfants - MOUTIERS
 Savoie - CMP enfants - MOUTIERS
 Savoie - CATTP enfants - SAINT JEAN DE MAURIENNE
 Savoie - CMP enfants - SAINT JEAN DE MAURIENNE
 Savoie - CATTP enfants - YENNE
 Savoie - CMP enfants - YENNE
 Haute-Savoie - CMP - CLUSES
 Haute-Savoie - CMP - LA ROCHE SUR FORON
 Haute-Savoie - CMP le Sextant - METZ-TESSY
 Haute-Savoie - CMP - RUMILLY
 Haute-Savoie - CMP - SAINT JULIEN EN GENEVOIS
 Haute-Savoie - CMP - SALLANCHES
 Haute-Savoie - CATTP Valvert-Seynod - SEYNOD
 Haute-Savoie - CMP Valvert - Seynod - SEYNOD
 Haute-Savoie - CMP - VETRAZ MONTHOUX

Carte 18 - Les unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour petite enfance ou pour enfants (n=28) - Auvergne-Rhône-Alpes

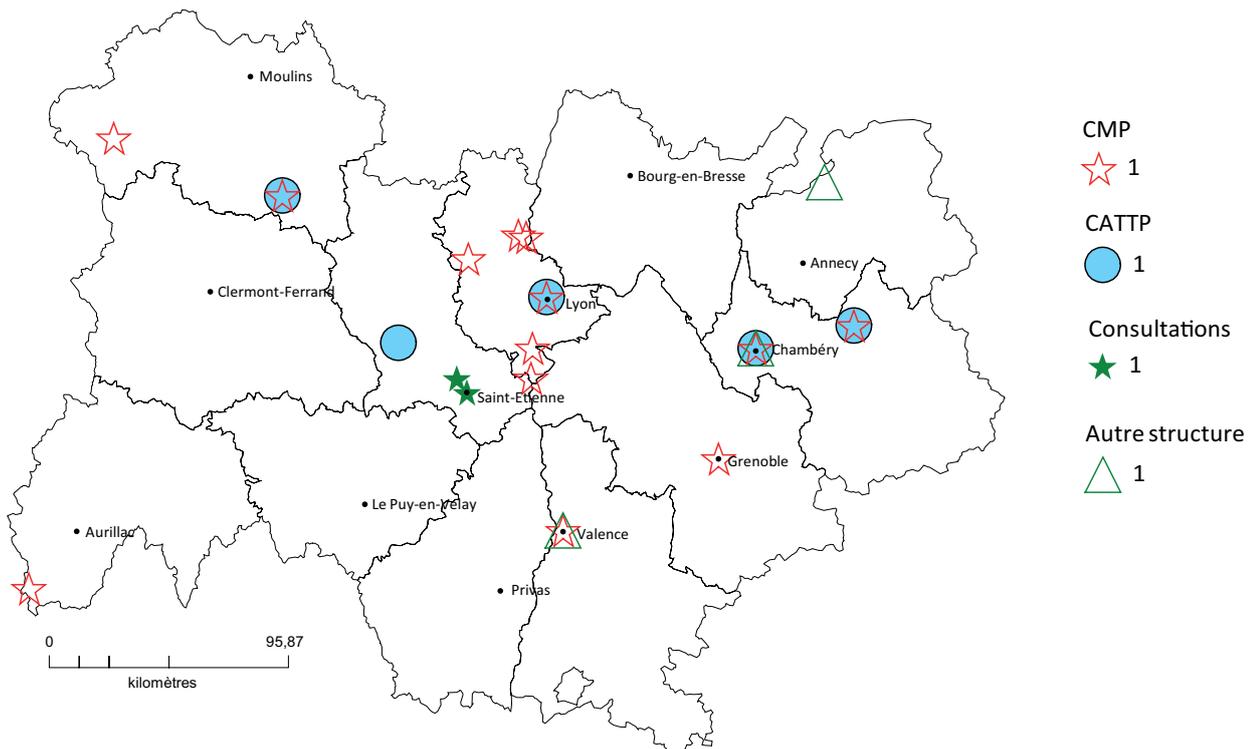


Source : Répertoire opérationnel des ressources (ROR), juin 2020 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Liste des unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour petite enfance et pour enfants

- | | |
|--|--|
| Ardèche - CATT - BOURG SAINT ANDEOL | Rhône - CMP petite enfance périnatalité - VILLEFRANCHE SUR SAÔNE |
| Ardèche - CMP - BOURG SAINT ANDEOL | Rhône - CMP Les Bords du Gier - GIVORS |
| Isère - Centre psychothérapique parents-bébé - VIENNE | Rhône - CMP - GLEIZE |
| Isère - Hôpital de Jour pour enfants - BOURGOIN JALLIEU | Rhône - CMP - LYON 9 ^{ÈME} |
| Loire - Consultations des Tout Petits - MONTBRISON | Rhône - CMP Souvenir - LYON 9 ^{ÈME} |
| Loire - CATT/CMP Enfants - FEURS | Rhône - CATT Le Vieux Village - SAINT PRIEST |
| Loire - CMP - MONTBRISON | Rhône - CMP - TARARE |
| Loire - HDJ enfants - MONTBRISON | Rhône - CATT Winnicott - VÉNISSIEUX |
| Loire - CATT - SAINT CHAMOND | Savoie - CATT enfants - ALBERTVILLE |
| Loire - CMP - SAINT CHAMOND | Savoie - CMP enfants - Albertville - R.Misès - ALBERTVILLE |
| Rhône - CMP Centre petite enfance Esther Bick - LYON 7 ^{ÈME} | Savoie - CMP enfants - UPPN - Unité périnatale - CHAMBÉRY |
| Rhône - Unité d'Accompagnement au Diagnostic TEMPO - LYON 8 ^{ÈME} | Haute-Savoie - CATT - CLUSES |
| Rhône - CMP Souvenir - petite enfance - LYON 9 ^{ÈME} | Haute-Savoie - CATT - SALLANCHES |
| Rhône - Centre petite enfance - VÉNISSIEUX | Haute-Savoie - CATT - VETRAZ MONTHOUX |

Carte 19 - Les unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour adolescents (n=23) - Auvergne-Rhône-Alpes

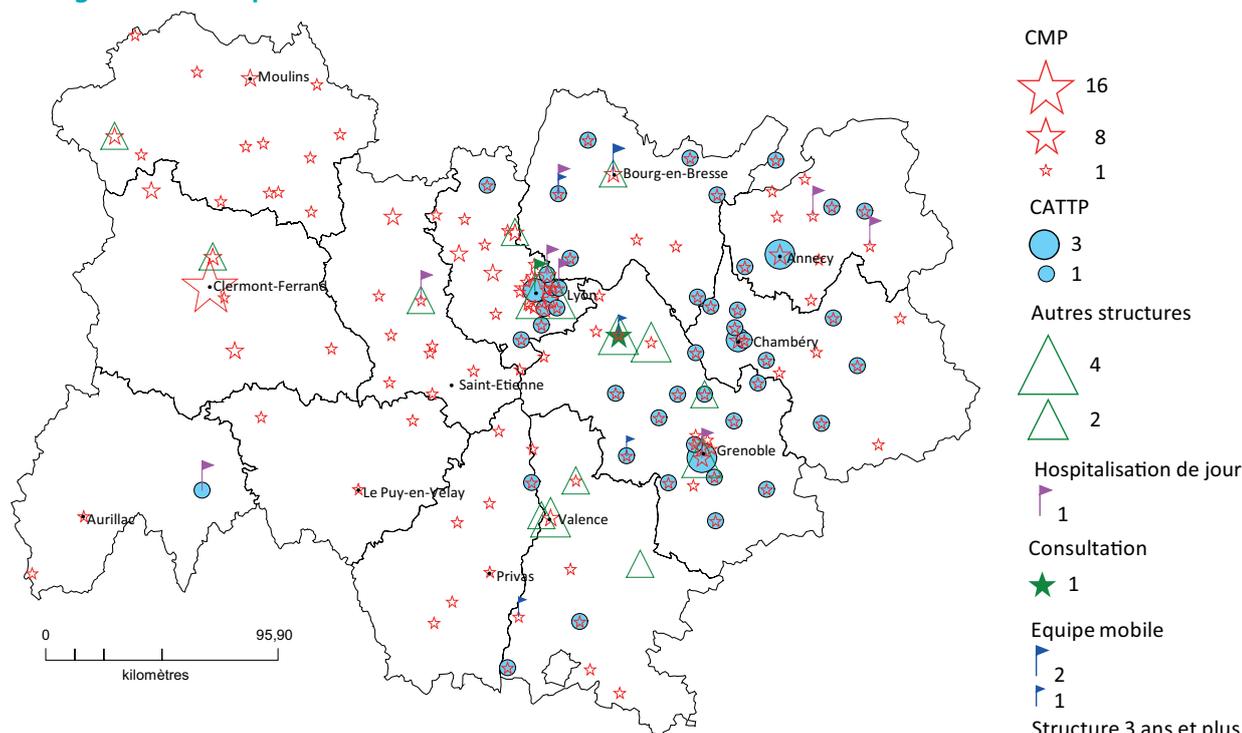


Source : Répertoire opérationnel des ressources (ROR), juin 2020 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Liste des unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour adolescents

Allier - CATTp - CUSSET	Rhône - CMP - CONDRIEU
Allier - CMP - CUSSET	Rhône - Centre de soins Adolescents - GIVORS
Allier - CMP - Maison des Adolescents - MONTLUÇON	Rhône - CMP - GLEIZE
Cantal - CMP Maurs enfant et adolescent - MAURS	Rhône - CATTp Arthur Rimbaud - LYON 7 ^{ÈME}
Drôme - CMP - VALENCE	Rhône - CMP - LYON 9 ^{ÈME}
Drôme - Maison des adolescents (MDA) - VALENCE	Rhône - CMP - TARARE
Isère - CMP Adolescents - GRENOBLE	Rhône - CMP équipe Ado nord - VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Loire - CATTp - MONTBRISON	Savoie - CATTp - ALBERTVILLE
Loire - Centre Consultation Adolescent (CCA) - SAINT ÉTIENNE	Savoie - CMP - ALBERTVILLE
Loire - Centre Consultation Adolescent (CCA) - SAINT PRIEST EN JAREZ	Savoie - CATTp adolescents - Centre Santé Adolescents - CHAMBÉRY
Rhône - CMP - CONDRIEU	Savoie - CMP adolescents - Centre Santé Adolescents - CHAMBÉRY
Rhône - Centre de soins Adolescents - GIVORS	Savoie - Maison des adolescents - CHAMBÉRY
Rhône - CMP - GLEIZE	Haute - Savoie - Maison des adolescents - VÉTRAZ-MONTHOUX

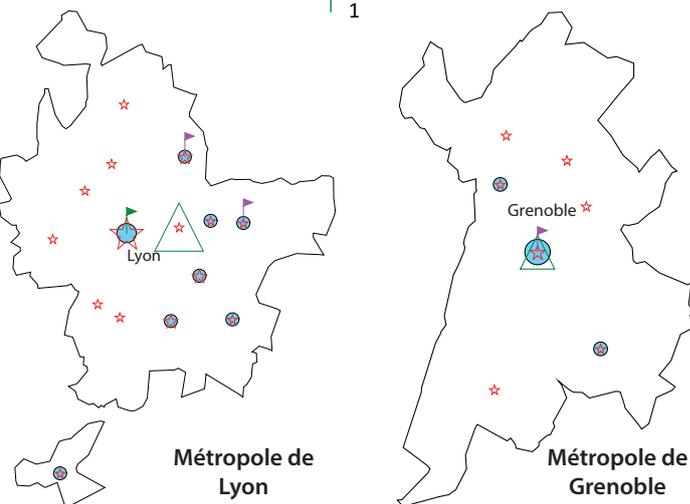
Carte 20 - Les unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour adultes (n=266) - Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Répertoire opérationnel des ressources (ROR), juin 2020 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Liste des unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour adultes

- Ain - CMP - AMBERIEU EN BUGEY
- Ain - CATTp - BELLEGARDE SUR VALSERINE
- Ain - CMP - BELLEGARDE SUR VALSERINE
- Ain - CATTp - BELLEY
- Ain - CMP - BELLEY
- Ain - CMP Adultes de réhabilitation (Dispositif Spécialisé de Réadaptation PsychoSociale) - BOURG EN BRESSE
- Ain - CMP Adultes - Espace Villard Bourg - BOURG EN BRESSE
- Ain - Équipe mobile du Secteur Centre - BOURG EN BRESSE
- Ain - Plateforme de l'Ain - BOURG EN BRESSE
- Ain - CATTp Adultes - Dubanchet - CHATILLON SUR CHALARONNE
- Ain - CMP Adultes Dubanchet - CHATILLON SUR CHALARONNE
- Ain - Équipe mobile du Secteur Ouest - CHATILLON SUR CHALARONNE
- Ain - HDJ - CHATILLON SUR CHALARONNE
- Ain - CATTp - FERNEY VOLTAIRE
- Ain - CMP - FERNEY VOLTAIRE
- Ain - CMP) - HAUTEVILLE LOMPNES
- Ain - CATTp Adultes - Espace Côtière - MONTLUEL
- Ain - CMP Adultes - Espace Côtière - MONTLUEL
- Ain - CATTp - MONTREVEL EN BRESSE
- Ain - CMP - MONTREVEL EN BRESSE
- Ain - CATTp - OYONNAX
- Ain - CMP - OYONNAX
- Ain - Équipe Mobile Psychogérontologique (DPA) - BOURG EN BRESSE
- Allier - CMP Cérilly - AINAY LE CHATEAU
- Allier - CMP - BOURBON L'ARCHAMBAULT
- Allier - CMP - COMMENTRY
- Allier - CMP Est Vichy - CUSSET
- Allier - CMP - DOMPIERRE SUR BESBRE
- Allier - CMP - LE DONJON
- Allier - CMP Montluçon Est Adultes - MONTLUÇON
- Allier - CMP Montluçon Ouest - MONTLUÇON
- Allier - VAD Montluçon Ouest - MONTLUÇON
- Allier - CMP - MOULINS
- Allier - CMP - MOULINS
- Allier - CMP - SAINT POURCAIN SUR SIOULE
- Allier - CMP - VARENNES SUR ALLIER
- Allier - CMP - VICHY
- Allier - CMP - GANNAT
- Allier - CMP - LAPALISSE
- Allier - CMP - LE MAYET DE MONTAGNE
- Ardèche - CMP - ANNONAY
- Ardèche - CMP - AUBENAS
- Ardèche - Prévention récidive violences sexuelles - GUILHERAND GRANGES
- Ardèche - CMP - LAMASTRE



- Ardèche - CMP - LARGENTIERE
- Ardèche - CMP - LE CHEYLARD
- Ardèche - CMP - PRIVAS
- Ardèche - CATTp - TOURNON SUR RHÔNE
- Ardèche - CMP - TOURNON SUR RHÔNE
- Cantal - CMP intersectoriel - AURILLAC
- Cantal - CMP - MAURS
- Cantal - CATTp - SAINT FLOUR
- Cantal - Hôpital de Jour - SAINT FLOUR
- Drôme - CMP - antenne CMP Nyons - BUIS LES BARONNIES
- Drôme - CMP - CREST
- Drôme - Antenne du CMP Crest - DIE
- Drôme - CATTp - DIEULEFIT
- Drôme - CMP - DIEULEFIT
- Drôme - CMP - MONTELIMAR
- Drôme - EMPP - MONTELIMAR
- Drôme - CMP - NYONS
- Drôme - CATTp - PIERRELATTE
- Drôme - CMP - PIERRELATTE
- Drôme - CMP ZOLA - ROMANS SUR ISÈRE
- Drôme - Urgences psychiatriques - ROMANS SUR ISÈRE
- Drôme - CMP Saint Vallier - SAINT VALLIER
- Drôme - Centre de Remédiation Cognitive et de Réhabilitation Psychosociale - CMP - VALENCE
- Drôme - CMP - VALENCE
- Drôme - Urgences psychiatriques - VALENCE
- Drôme - Unité Sanitaire Niveau 1 (USN1) - VALENCE
- Isère - PASS Psychiatrie - BOURGOIN JALLIEU

Liste des unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour adultes (suite)

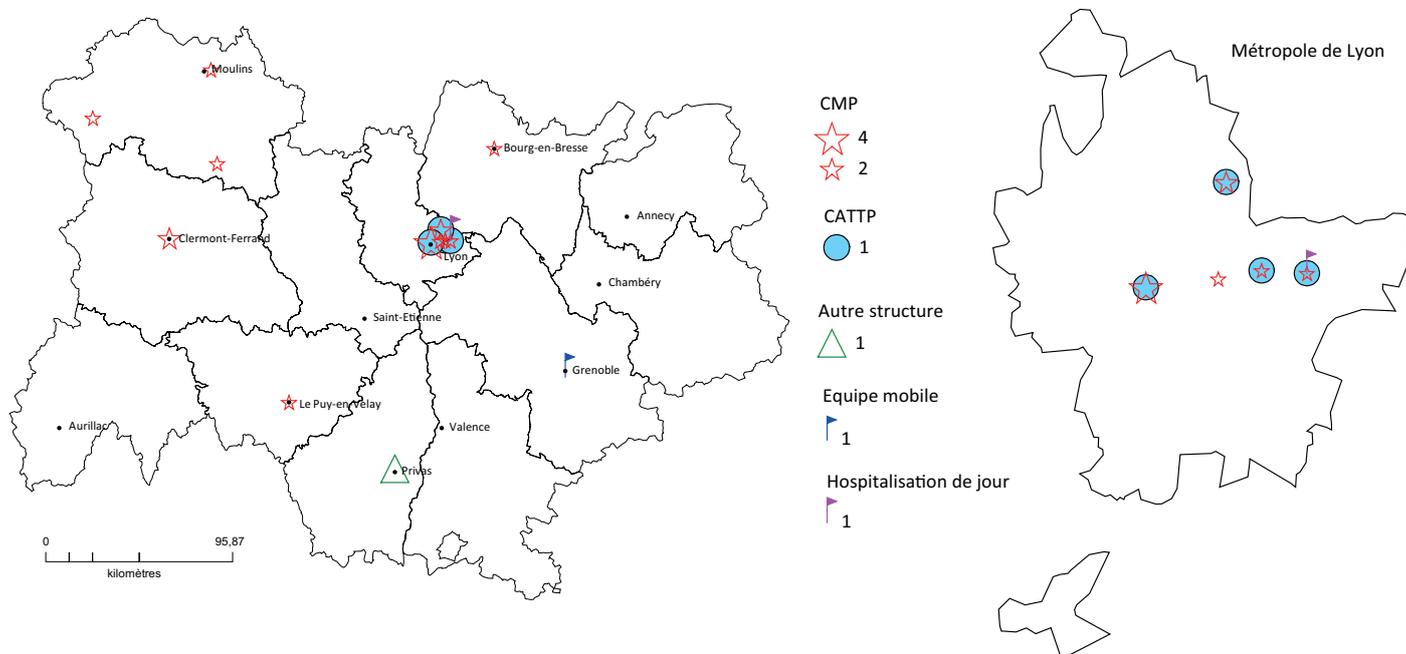
Isère - CATTI Henri EY - ÉCHIROLLES
 Isère - Plateforme référentielle des auteurs de violences sexuelles (PFR) - ÉCHIROLLES
 Isère - CMP - FONTAINE
 Isère - CMP - LA TOUR DU PIN
 Isère - CMP Saint-Eymard - LA TRONCHE
 Isère - CMP - PONT DE CHERUY
 Isère - CMP - VIENNE
 Isère - CMP - VILLEFONTAINE
 Isère - Appartement thérapeutique - BOURGOIN JALLIEU
 Isère - CMP - BOURGOIN JALLIEU
 Isère - Consultation en victimologie - BOURGOIN JALLIEU
 Isère - EMPP - BOURGOIN JALLIEU
 Isère - CATTI - CROLLES
 Isère - CMP - CROLLES
 Isère - CATTI - ÉCHIROLLES
 Isère - CATTI Frantz Fanon - ÉCHIROLLES
 Isère - CMP - ÉCHIROLLES
 Isère - CMP Grenoble Lanteri Laura - ÉCHIROLLES
 Isère - Équipe réseau - ÉCHIROLLES
 Isère - HDJ Cassiopée - ÉCHIROLLES
 Isère - CATTI - FONTAINE
 Isère - CMP Bonnafé - GRENOBLE
 Isère - CMP les Marronniers - GRENOBLE
 Isère - CATTI - LA CÔTE SAINT ANDRÉ
 Isère - CMP - LA CÔTE SAINT ANDRÉ
 Isère - CATTI - LA MURE
 Isère - CMP - LA MURE
 Isère - Appartements thérapeutiques - LA TOUR DU PIN
 Isère - Service d'Accueil Familial Thérapeutique (SAFT) - LA TOUR DU PIN
 Isère - CATTI - LE BOURG D'OISANS
 Isère - CMP - LE BOURG D'OISANS
 Isère - CATTI - PONTCHARRA
 Isère - CMP - PONTCHARRA
 Isère - CMP - SAINT ÉGRÈVE
 Isère - CATTI - SAINT LAURENT DU PONT
 Isère - CMP - SAINT LAURENT DU PONT
 Isère - Soutien Psychiatrique au Médico Social (SPMS) - SAINT LAURENT DU PONT
 Isère - CATTI Pont en Royans - SAINT MARCELLIN
 Isère - CMP Vinay Pont en Royans - SAINT MARCELLIN
 Isère - Équipe Mobile des Appartements Collectifs PV (EMAC) - SAINT MARCELLIN
 Isère - CMP Dolto - SAINT MARTIN D'HÈRES
 Isère - CATTI - TULLINS
 Isère - CMP - TULLINS
 Isère - CMP - VIF
 Isère - CATTI - VILLARD DE LANS
 Isère - CMP - VILLARD DE LANS
 Isère - CATTI - VIZILLE
 Isère - CMP - VIZILLE
 Isère - CATTI - VOIRON
 Isère - CMP - VOIRON
 Loire - CMP - ANDREZIEUX BOUTHEON
 Loire - CMP - FIRMINY
 Loire - CMP - ROANNE
 Loire - CMP - ROANNE
 Loire - CMP - SAINT BONNET LE CHATEAU
 Loire - CMP - SAINT CHAMOND
 Loire - CMP/CATTI - BOEN SUR LIGNON
 Loire - Appartements thérapeutiques - FEURS
 Loire - CMP/CATTI - FEURS
 Loire - Hôpital de jour - FEURS
 Loire - CMP - MONTBRISON
 Loire - CMP/CATTI - VEAUCHE
 Haute-Loire - CMP - BRIOUDE
 Haute-Loire - CMP Les Carmes - LE PUY EN VELAY
 Haute-Loire - CMP - MONISTROL SUR LOIRE
 Puy-de-Dôme - CMP - AMBERT
 Puy-de-Dôme - CMP Clermont Ferrand Centre - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP Clermont Ferrand Nord soins à domicile - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP Clermont Ferrand Nord - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP Clermont Ferrand Sud soins à domicile - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP Clermont Ferrand Sud - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP Consultations intersectorielles - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP consultations spécialisées - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP éducation thérapeutique du patient et aide au logement - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP Équipe d'Intervention Précoce dans les Troubles Psychotiques (EIPP) - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP réhabilitation - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP Rétablis Toit - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP SSAD réhabilitation - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP Croix de Neyrat Nord - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP addictologie équipe de liaison - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP addictologie - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP Clermont Ferrand Centre soins à domicile - CLERMONT-FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP Issoire Sud soins à domicile - ISSOIRE
 Puy-de-Dôme - CMP Issoire Sud - ISSOIRE
 Puy-de-Dôme - CMP Riom nord soins à domicile - RIOM
 Puy-de-Dôme - CMP Riom nord - RIOM
 Puy-de-Dôme - Plateforme référentiel auteur infraction à caractère sexuel - RIOM
 Puy-de-Dôme - CMP Youx Nord soins à domicile - YOUX
 Puy-de-Dôme - CMP Youx Nord - YOUX
 Puy-de-Dôme - CMP Cournon - COURNON D'AUVERGNE
 Rhône - CMP - ALBIGNY SUR SAONE
 Rhône - CATTI - BEAUJEU
 Rhône - CMP - BEAUJEU
 Rhône - CATTI - BRON
 Rhône - CMP - CHAMPAGNE AU MONT D'OR
 Rhône - CMP - CONDRIEU
 Rhône - CATTI - DÉCINES CHARPIEU
 Rhône - CMP - DÉCINES CHARPIEU
 Rhône - HDJ - DÉCINES CHARPIEU
 Rhône - CATTI Le Passage - GIVORS
 Rhône - CMP Les Bords du Gier - GIVORS
 Rhône - CMP - GLEIZE
 Rhône - CMP - GRANDRIS
 Rhône - CMP - L'ARBRESLE
 Rhône - CMP CH - L'ARBRESLE
 Rhône - CATTI Pierres Plantées - LYON 1^{ER}
 Rhône - CMP Pierres Plantées - LYON 1^{ER}
 Rhône - CMP Presqu'île - LYON 2^{EME}
 Rhône - CMP Vilette - LYON 3^{EME}
 Rhône - CATTI Quadrille PA - LYON 8^{EME}
 Rhône - CMP Quadrille PA - LYON 8^{EME}
 Rhône - CMP adultes - LYON 8^{EME}
 Rhône - CMP Quadrille - LYON 8^{EME}
 Rhône - CMP - LYON 9^{EME}
 Rhône - CMP CCOPS (Centre De Consultation et d'Orientation Psychiatrie et Surdité) - LYON 9^{EME}
 Rhône - CMP - LYON 9^{EME}
 Rhône - CMP Clos Saint Martin - OULLINS
 Rhône - CMP Saint Genis - PIERRE BENITE
 Rhône - CATTI Les Mercières - RILLIEUX LA PAPE
 Rhône - CMP - RILLIEUX LA PAPE
 Rhône - CMP Les Mercières - RILLIEUX LA PAPE
 Rhône - HDJ Sonia Delaunay - RILLIEUX LA PAPE
 Rhône - CMP Éducation Thérapeutique du Patient - SAINT CYR AU MONT D'OR
 Rhône - CATTI Le Vieux Village - SAINT PRIEST
 Rhône - CMP Le Vieux Village - SAINT PRIEST
 Rhône - CATTI - SAINT SYMPHORIEN D'OZON
 Rhône - CMP - SAINT SYMPHORIEN D'OZON
 Rhône - CMP CH Équipe de Liaison aux Urgences (ELU) - TARARE
 Rhône - CMP - TARARE
 Rhône - CMP - TASSIN LA DEMI LUNE
 Rhône - CMP - THIZY LES BOURGS
 Rhône - CMP - THURINS
 Rhône - CMP - VAL D'OINGT
 Rhône - CATTI Jules Romain - VAULX EN VELIN
 Rhône - CMP Jules Romain - VAULX EN VELIN
 Rhône - CATTI - VÉNISSIEUX
 Rhône - CMP de Thérapies Brèves - VÉNISSIEUX
 Rhône - CMP - VÉNISSIEUX
 Rhône - CMP ELSA CHNO - VILLEFRANCHE SUR SAONE
 Rhône - CMP - VILLEFRANCHE SUR SAONE
 Rhône - Équipe de Liaison aux Urgences - VILLEFRANCHE SUR SAONE
 Rhône - CMP Persoz - VILLEURBANNE
 Rhône - Maison d'Accueil Psychothérapique (MAP) - VILLEURBANNE
 Rhône - Service de soins psychiatriques intensifs au domicile HAD - VILLEURBANNE
 Rhône - Unité de périnatalité de psychiatrie - VILLEURBANNE
 Rhône - Accueil Liaison Psychothérapie (ALP) - VILLEURBANNE
 Savoie - CMP - Secteur Maurienne - AIGUEBELLE
 Savoie - CATTI - AIX LES BAINS
 Savoie - CMP - AIX LES BAINS
 Savoie - CATTI - Secteur Tarentaise - ALBERTVILLE
 Savoie - CMP - Secteur Tarentaise - ALBERTVILLE
 Savoie - CATTI - Chambéry - Mandala - BASSENS
 Savoie - CMP - Chambéry - Mandala - BASSENS
 Savoie - CMP - Bourg Saint Maurice - BOURG SAINT MAURICE

Liste des unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour adultes (suite)

Savoie - CATT - Champagne - CHAMBERY
 Savoie - CATT - Paul Bert - CHAMBERY
 Savoie - CMP - Champagne - CHAMBERY
 Savoie - CMP - Paul Bert - CHAMBERY
 Savoie - CMP - LA ROCHETTE
 Savoie - CATT - LE PONT DE BEAUVOISIN
 Savoie - CMP - LE PONT DE BEAUVOISIN
 Savoie - CMP - MODANE
 Savoie - CATT - MONTMELIAN
 Savoie - CMP - MONTMELIAN
 Savoie - CATT - MOUTIERS
 Savoie - CMP - MOUTIERS
 Savoie - CATT - SAINT JEAN DE MAURIENNE
 Savoie - CMP - SAINT JEAN DE MAURIENNE
 Savoie - CATT - VOGLANS
 Savoie - CMP - VOGLANS
 Savoie - CATT - YENNE
 Savoie - CMP - YENNE
 Haute-Savoie - CATT - ANNECY
 Haute-Savoie - CMP - ANNECY
 Haute-Savoie - CATT - ANNECY LE VIEUX

Haute-Savoie - CMP - ANNECY LE VIEUX
 Haute-Savoie - CATT - Secteur Moyenne Vallée - BONNEVILLE
 Haute-Savoie - CMP - Secteur Moyenne Vallée - BONNEVILLE
 Haute-Savoie - CATT - Secteur Haute Vallée - CLUSES
 Haute-Savoie - CMP - Secteur Haute Vallée - CLUSES
 Haute-Savoie - CMP antenne de Cruseille - CRUSEILLES
 Haute-Savoie - CMP Annecy-le-Vieux - FAVERGES SEYTHENEX
 Haute-Savoie - CMP - Secteur Moyenne Vallée - LA ROCHE SUR FORON
 Haute-Savoie - HDJ - Secteur Moyenne Vallée - LA ROCHE SUR FORON
 Haute-Savoie - CATT - RUMILLY
 Haute-Savoie - CMP - RUMILLY
 Haute-Savoie - CMP - Secteur Genevois Français - SAINT JULIEN EN GENEVOIS
 Haute-Savoie - CMP - Secteur Haute Vallée - SALLANCHES
 Haute-Savoie - HDJ - Secteur Haute Vallée - SALLANCHES
 Haute-Savoie - CATT - SEYNOD
 Haute-Savoie - CMP - SEYNOD
 Haute-Savoie - CMP site Annecy de Vieux - Antenne de Thônes - THONES
 Haute-Savoie - CMP - Centre Joseph Daquin - VÉTRAZ MONTHOUX

Carte 22 - Les unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour personnes âgées de 65 ans et plus (n=23)- Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Répertoire opérationnel des ressources (ROR), juin 2020 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Liste des unités opérationnelles des établissements médico-psychologiques pour personnes âgées de 65 ans et plus

Ain - CMP Personnes Âgées (DPA) - BOURG EN BRESSE
 Allier - CMP Est Personnes âgées - MONTLUÇON
 Allier - CMP Personnes Âgées - VICHY
 Allier - CMP psychogériatrie - YZEURE
 Ardèche - USLD Ste Jeanne d'Arc - PRIVAS
 Isère - Équipe mobile de psychiatrie du sujet âgé - ÉCHIROLLES
 Haute-Loire - CMP personnes âgées - LE PUY EN VELAY
 Puy-de-Dôme - CMP psychiatrie de la personne âgée - CLERMONT FERRAND
 Puy-de-Dôme - CMP SSAD psychiatrie de la personne âgée - CLERMONT FERRAND
 Rhône - CATT personnes âgées - DÉCINES CHARPIEU
 Rhône - CMP personnes âgées - DÉCINES CHARPIEU

Rhône - HDJ personnes âgées - DÉCINES CHARPIEU
 Rhône - CATT Personnes Âgées Pierres Plantées - LYON 1^{ER}
 Rhône - CMP Personnes Âgées Pierres Plantées - LYON 1^{ER}
 Rhône - CMP Personnes Âgées Presqu'île - LYON 2^{EME}
 Rhône - CMP Simone de Beauvoir - LYON 8^{EME}
 Rhône - CMP Personnes âgées - LYON 8^{EME}
 Rhône - CATT PA Les Mercières - RILLIEUX LA PAPE
 Rhône - CMP personnes âgées - RILLIEUX LA PAPE
 Rhône - CMP PA Les Mercières - RILLIEUX LA PAPE
 Rhône - CATT personnes âgées Jules Romain - VAULX EN VELIN
 Rhône - CMP personnes âgées Jules Romain - VAULX EN VELIN
 Rhône - CMP Personnes Âgées Persoz - VILLEURBANNE

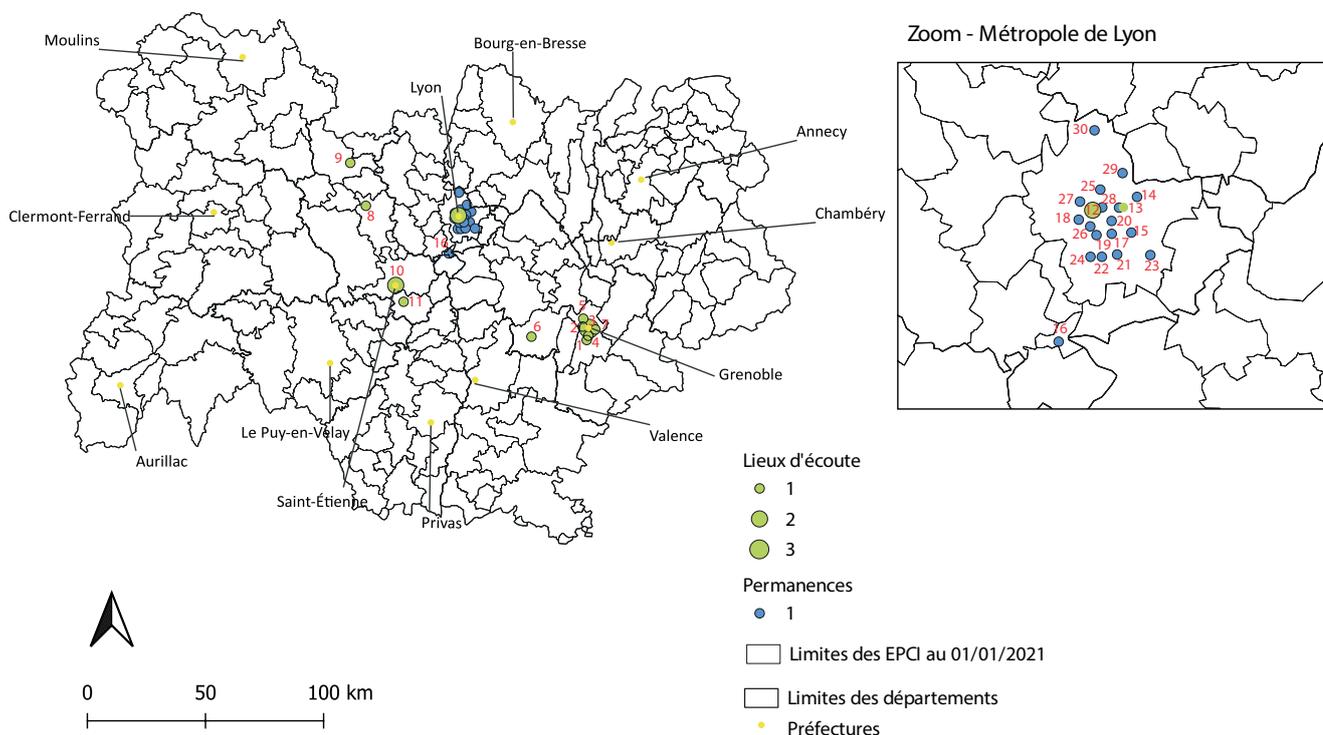
Les lieux d'écoute en 2021 - Auvergne-Rhône-Alpes

Les lieux d'écoute sont des dispositifs proposant une écoute, un soutien psycho-social et des possibilités d'orientation à toute personne pour tout type de problématique. De par leur accessibilité, leurs liens étroits avec les autres acteurs et partenaires du territoire, ils offrent un accompagnement le plus global possible à leurs bénéficiaires.

Ces lieux offrent la possibilité d'une première évaluation des situations par les professionnels et la réorientation des personnes vers des dispositifs adaptés si nécessaire. Ils favorisent ainsi la cohérence des parcours en santé mentale. Enfin, ils participent à la déstigmatisation de la santé mentale en proposant des lieux non connotés, ce qui constitue une dimension importante pour l'accès aux soins psychiques en santé mentale de personnes a priori réticentes à rencontrer psychologues et psychiatres du champ libéral ou institutionnel pour diverses raisons (coûts, stigma, délais d'attente, etc.).

Les lieux d'écoute proposent *a minima* un accueil et des entretiens individuels. Ils offrent parfois possibilité d'effectuer des séances collectives, des activités individuelles ou groupales, des modalités d'aller vers ou des séances d'écoute à distance.

Carte 23 - Les lieux d'écoute en 2021 - Auvergne-Rhône-Alpes



Les numéros des lieux d'écoute et des permanences sont indiqués en rouge sur la carte

Source : Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2021

Liste des lieux d'écoute (n=13) :

- 1 Échirolles
- 2 Fontaine
- 3 Grenoble
- 4 Pont-de-Claix
- 5 Saint-Égrève
- 6 Saint-Marcellin
- 7 Saint-Martin-d'Hères
- 8 Balbigny
- 9 Roanne
- 10 Saint-Étienne
- 11 Saint-Genest-Malifaux
- 12 Lyon
- 13 Villeurbanne

Liste des permanences (n=18) :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| 13 Villeurbanne | 22 Saint-Fons |
| 14 Vaulx-en-Velin | 23 Saint-Priest |
| 15 Bron | 24 Pierre Bénite |
| 16 Givors | 25 Caluire |
| 17 Lyon 8 | 26 Lyon 2 |
| 18 Lyon 5 | 27 Lyon 9 |
| 19 Lyon 7 | 28 Lyon 6 |
| 20 Lyon 3 | 29 Rillieux-la-Pape |
| 21 Vénissieux | 30 Neuville |

Pour citer ce document et/ou utiliser les cartes (en précisant les sources des cartes) :

Observatoire régional du suicide Auvergne-Rhône-Alpes. Suicide et tentatives de suicide en Auvergne-Rhône-Alpes. Les ressources. Janvier 2022. 30p.